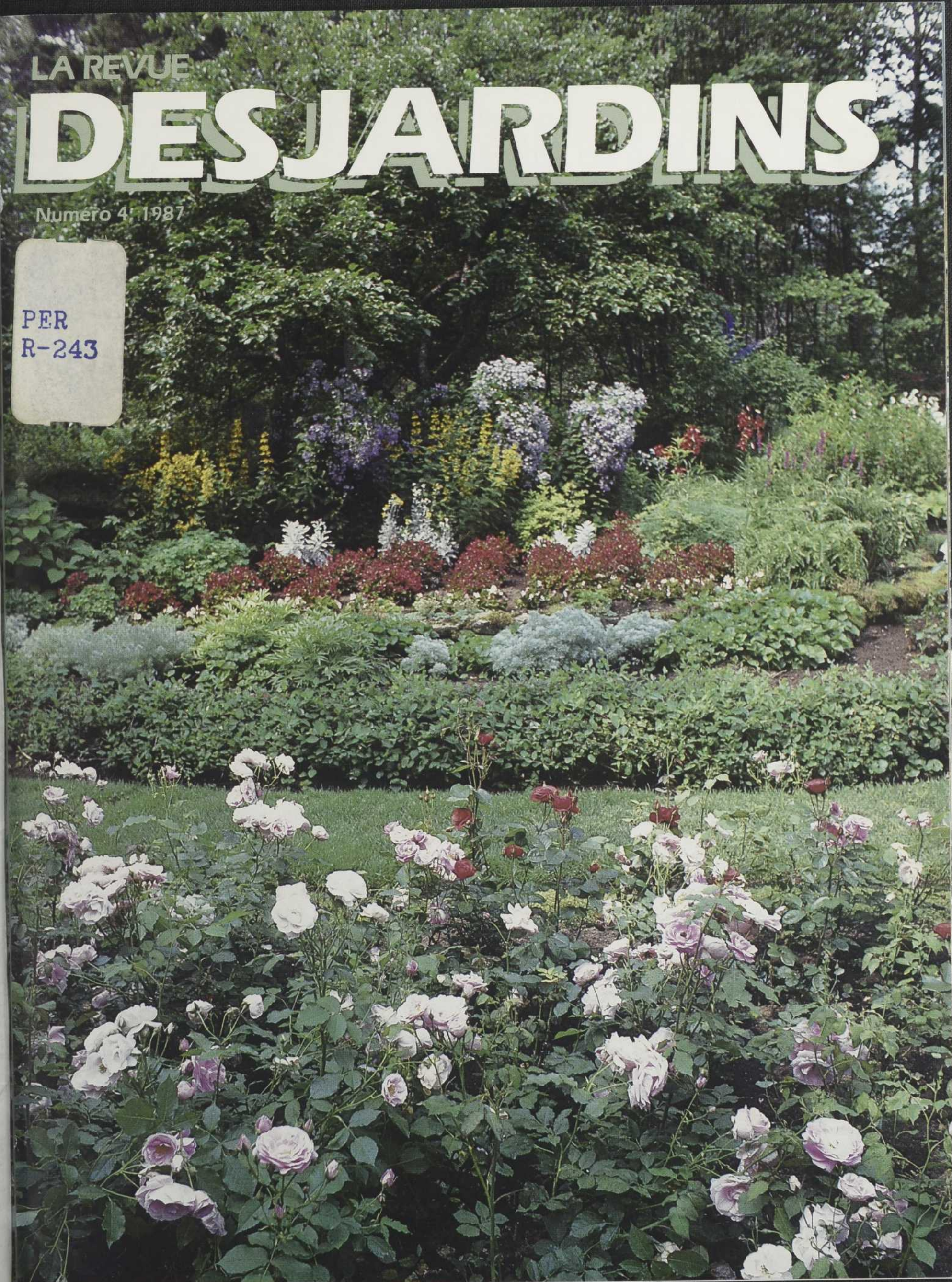


LA REVUE

# DES JARDINS

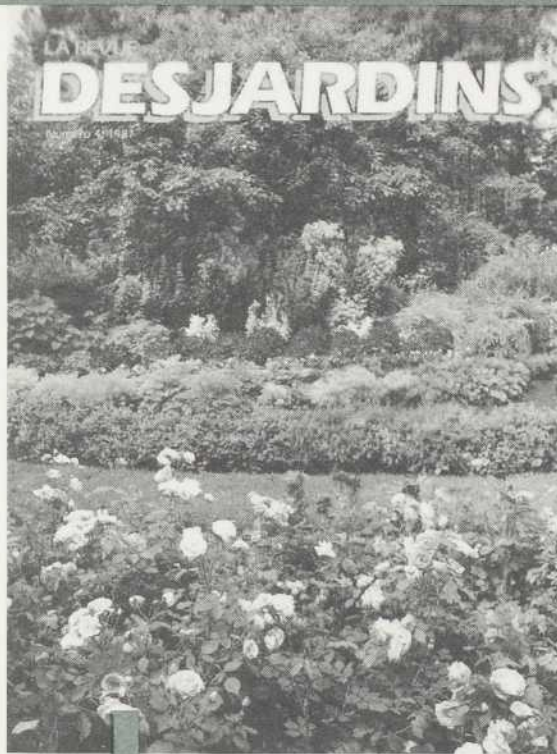
Numéro 4, 1987

PER  
R-243





**La Confédération  
des caisses populaires  
et d'économie Desjardins  
du Québec**



**NOTRE PAGE COUVERTURE**

Sur le territoire de la Fédération du Bas-Saint-Laurent, les merveilleux jardins de Métis. Ces 40 acres de jardins cultivés contiennent environ 1500 espèces d'arbres et d'arbustes et 2500 variétés de fleurs.

Destinée aux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'au personnel du Mouvement Desjardins, cette revue d'information bimestrielle est publiée par La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Ce numéro a été tiré à 23 500 exemplaires. Le prix de l'abonnement est de 12 \$ par année pour six numéros. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe en nombre, permis no 1981, Port payé à Québec.

**CHANGEMENT D'ADRESSE**

Pour recevoir votre exemplaire régulièrement, veuillez nous prévenir au moins six semaines à l'avance de tout changement d'adresse, nous fournissant à la fois votre ancienne adresse et la nouvelle et joignant si possible à votre note l'étiquette apposée sur votre revue, à l'attention des Services internes. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 100, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada, G6V 7N5.

**DROITS ET RESPONSABILITÉS**

La traduction et la reproduction totale ou partielle des articles, photographies et illustrations publiés dans La Revue Desjardins sont autorisées à condition que la source soit mentionnée. Les opinions émises dans les articles publiés par La Revue Desjardins n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

ISSN 0035-2284

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Imprimé au Canada

**PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
PLANIFICATION, COMMUNICATIONS  
ET MARKETING**

Yvon Daneau

**VICE-PRÉSIDENT COMMUNICATIONS**

Majella St-Pierre

**CHEF DE LA DIVISION INFORMATION ET  
DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF**

Lionel Bélanger

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Denise Montpas

**COLLABORATEURS ET  
COLLABORATRICES**

Guy Bélanger, Francine Bordeleau, Pauline d'Amboise, Solange Deschênes, Benjamin Fortin, Jean-Pierre Girard, Claude Lachance, Esther Laliberté, Marc Sévigny

**RÉVISION**

Solange Deschênes

**SECRETARIAT**

Nicole Chrétien

**SUPERVISION DE LA PRODUCTION  
GRAPHIQUE**

Carole Pouliot

**CONCEPTION GRAPHIQUE**

Claude Plante et associés

Pierre Michon

**PHOTOCOMPOSITION**

Caractéra inc.

**IMPRESSION**

Imprimerie Canada

**EXPÉDITION**

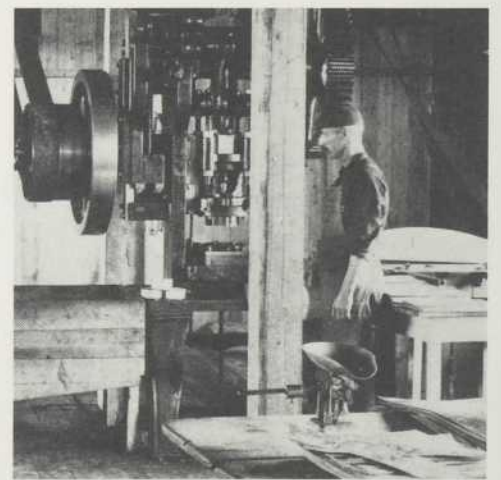
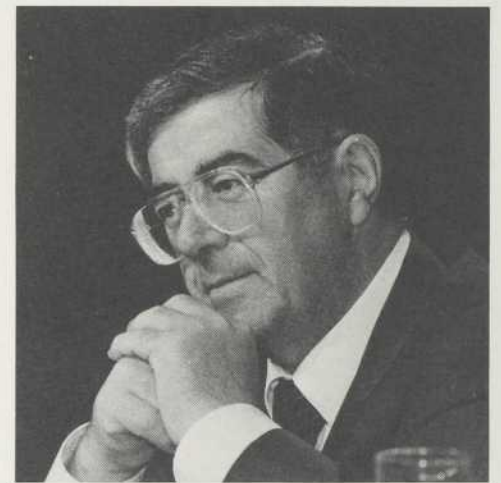
Le Groupe E.T.R. inc.

**PAGE COUVERTURE**

Photo: Pierre Pouliot

Séparation de couleurs:

Point de trame inc.



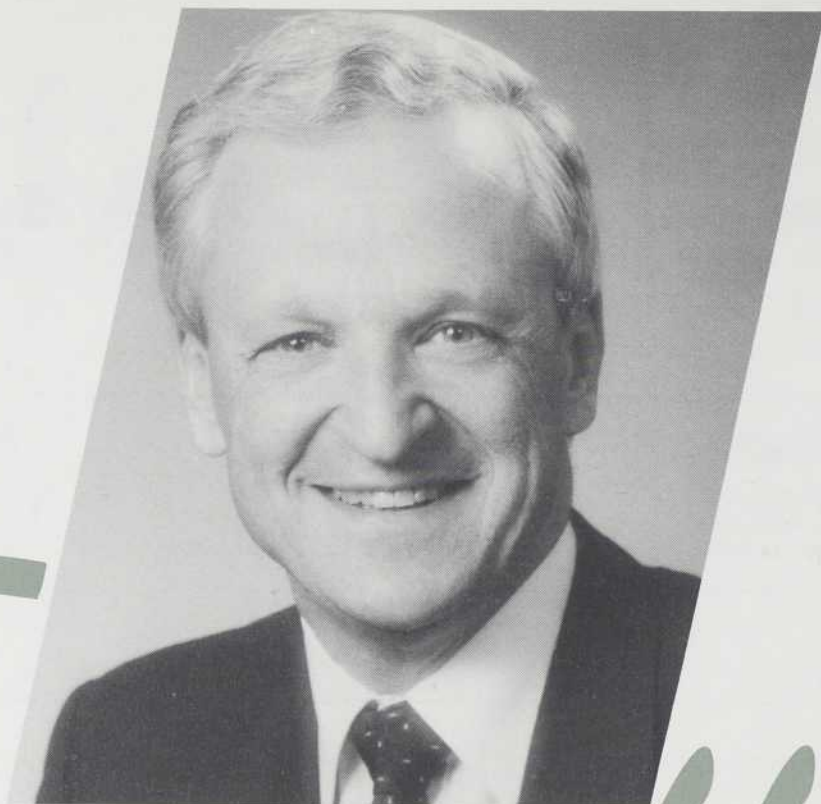
LA REVUE

# DESJARDINS

## SOMMAIRE

Vol. 53, n° 4, 1987

Bâtir ensemble	par Claude Béland	2
Hommage à Raymond Blais		4
Étudier et vivre la coopération à l'école	par Solange Deschênes et Jean-Pierre Girard	5
À Grande-Vallée, une relance réussie!	par Francine Bordeleau	9
Le monde de la coopération en bref	par Claude Lachance	11
<hr/>		
À la Fédération du Bas-Saint-Laurent «Fierté du passé, confiance en l'avenir»	par Denise Montpas	13
Le Concours international des jeunes ou le secret d'une éternelle jeunesse	par Claude Lachance	18
Les Prix annuels Desjardins 1987	par Solange Deschênes et Marc Sévigny	21
Alphonse Desjardins et les syndicats ouvriers: faire face aux problèmes socio-économiques	par Guy Bélanger	25
<hr/>		
La Fédération du Saguenay-Lac Saint-Jean est décorée d'un Iris	par Francine Bordeleau	28
Pour décoder l'avenir du financement agricole	par Denise Montpas	30
Des lois et des délais	par Esther Laliberté et Pauline D'Amboise	32
Des ouvrages utiles	par Benjamin Fortin	36



# Ensemble

## RAYMOND BLAIS (1934-1987)

**U**n concert d'éloges d'une rare unanimité a suivi, au début du mois de mai dernier, le décès de M. Raymond Blais. Si la disparition prématurée de cet homme a été ressentie avec une profonde tristesse dans le Mouvement Desjardins, toute la société québécoise semble avoir partagé avec nous le sentiment de perdre un collaborateur dévoué et un guide sûr. C'est dire jusqu'à quel point son leadership s'était déjà imposé au sein de notre collectivité.

### UN DÉBUT DE MANDAT DIFFICILE

Raymond Blais, pourtant, avait eu peu de temps pour vraiment faire valoir ses capacités à l'extérieur du Mouvement Desjardins. De son entrée en fonction en avril 1981 à son quasi-retrait de la scène publique vers la fin de 1985, il s'est écoulé moins de cinq ans. Et combien fut difficile le début de son mandat!

On se souvient, en effet, que lorsque Raymond Blais prit la barre du Mouvement, le 15 avril 1981, les taux d'intérêt étaient déjà très élevés; la récession, pleine-

ment engagée, faisait subir à l'économie une période de reculs violents qui multipliait les fermetures d'usines et les faillites, faisant grimper dramatiquement le nombre des chômeurs. Le taux de base des opérations bancaires en vint même à dépasser les 18 % au printemps de 1982. Les perspectives, alors, n'étaient guère encourageantes.

Certes, toutes les nouvelles n'étaient pas mauvaises. Le 15 mai 1981, le Mouvement Desjardins annonçait qu'il avait négocié, pour le 15 juin suivant, l'acquisition de la franchise VISA jusque là détenue par la Banque Nationale; néanmoins, la transaction était à peine réglée qu'une grève postale vint ralentir et compliquer sérieusement le programme de communications avec les clients et les marchands et le calendrier de transfert progressif des opérations. En même temps s'entamaient l'organisation de la Corporation Desjardins de traitement informatique et celle du Centre Desjardins de traitement de cartes, qui allaient tous deux entrer en activité le 1<sup>er</sup> janvier 1982. La Caisse centrale, elle aussi, commençait ses opérations à l'au-

tomne 1981, se préparant à l'entrée officielle du Mouvement Desjardins dans l'Association canadienne des paiements.

Comme si le programme n'était pas assez chargé, le mois de juin 1981 fut marqué aussi par le mouvement de panique qui déferla sur les caisses d'entraide économique à la suite d'une série de reportages télévisés; le dossier impliqua Desjardins fortement, jusqu'à l'étape de la décision finale des membres des caisses d'entraide, en mai 1982, alors que neuf de ces caisses optèrent pour l'intégration au Mouvement Desjardins. Mais dans le Mouvement aussi les temps étaient durs, plus de 325 caisses enregistrant un déficit d'exploitation en 1981...

Forcément, Raymond Blais dut consacrer à ces difficultés beaucoup de temps et d'efforts, se faisant prédicateur insistant de l'autodiscipline et de la rigueur dans la gestion; du même coup, il entreprit de convaincre les caisses de renforcer considérablement leur réserve générale respective tout en accroissant leur contribution au fonds provincial de sécurité, rude-

# HOMMAGE à RAYMOND BLAIS

*Claude Bélair*

ment mis à contribution dans les circonstances. Malheureusement, la crise frappait aussi d'autres secteurs du mouvement coopératif; les Pêcheurs-Unis du Québec et la Fédération des magasins Coop devaient déposer leur bilan, victime des conditions intenable du marché...

Jusqu'à la reprise de 1983, Raymond Blais a donc vécu un début de mandat extrêmement difficile. Déjà, pourtant, il avait affirmé, notamment avec la mise sur pied de Corvée-Habitation en 1982, son sens pratique, sa sensibilité aux problèmes sociaux et son approche positive des défis posés par la conjoncture.

## VERS LE SUCCÈS

Dès que la situation économique commença à se redresser, à compter de 1983, Raymond Blais se mit à récolter les fruits de ses patientes démarches. Les succès financiers du réseau Desjardins devinrent de plus en plus remarquables, la Caisse centrale connut un développement phénoménal et la capitalisation du Mouvement enregistra une très forte progression.

Particulièrement sensible à la situation des jeunes, des femmes et des autres groupes de population touchés par des besoins sociaux d'envergure, Raymond Blais put dès lors s'engager plus activement sur la scène publique québécoise au service de ces causes. C'est ainsi qu'il s'associa, en 1983, au Sommet québécois de la jeunesse, puis, en 1985, à l'Année internationale de la jeunesse; dans le même esprit, il prit part à la conférence sur la situation économique des femmes. Dans la même veine de préoccupations, il faut aussi rappeler le Fonds de récupération Desjardins, lancé en octobre 1983 dans le but de créer de l'emploi et de contribuer à la protection des ressources naturelles et de l'environnement.

À l'intérieur du Mouvement, le grand congrès de novembre 1986 donna un certain couronnement à l'oeuvre de Raymond Blais. Heureusement, cependant, on sait qu'un tel événement est moins un aboutissement qu'un nouveau départ. Ainsi sommes-nous assurés de vivre encore, pendant plusieurs années, sous le rayonnement de l'enthousiasme, de la géné-

rosité et de la foi coopérative de cet homme, qui a grandi les causes qu'il servait.

À l'annonce de sa démission, en décembre 1986, et plus encore à celle de son décès, nombreux ont été les témoignages de reconnaissance et d'admiration envers ce leader qui a inspiré notre travail au cours des dernières années. Maintenant qu'il nous a quittés, notre responsabilité est de faire valoir pleinement le riche héritage que son engagement entier et constructif a laissé au Mouvement Desjardins et à toute notre collectivité.

Hommage à ce grand bâtisseur!

# HOMMAGE

à

## RAYMOND BLAIS

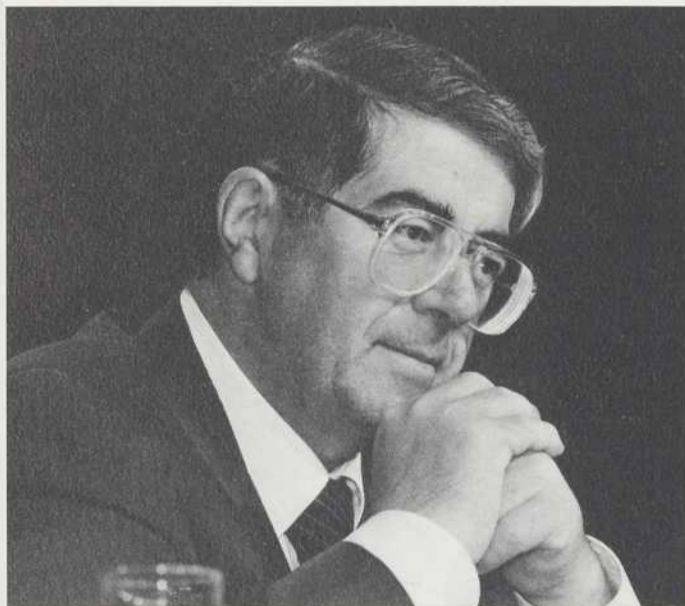


PHOTO: CONCEPT 3 COULEURS

**L**e directeur général du Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU), M. G.A. Charbonneau, adressait à M. Raymond Blais, quinze jours avant sa mort, une lettre afin de l'informer d'une résolution officielle adoptée par le comité administratif du Conseil. Par ce geste, le WOCCU manifestait sa reconnaissance à l'égard de M. Blais qui a consacré plusieurs années au service du Mouvement Desjardins.

M. Charbonneau lui disait: «Les normes du WOCCU pour accorder une reconnaissance officielle sont strictes et, en règle générale, basées sur le service rendu et les contributions faites par le bénéficiaire en question aux coopératives d'épargne et de crédit et à la communauté internationale. Indiscutablement, tu t'es révélé digne de cette reconnaissance.»

*La Revue Desjardins* a choisi de publier cette résolution adoptée par le WOCCU. C'est un hommage sobre mais animé d'un large souffle à l'image de celui qui nous a quittés.

# résolution

**R**aymond Blais a consacré sa vie et sa carrière à l'évolution et au développement du Mouvement Desjardins, au Canada. À titre de Président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, il a fait de grands efforts pour élargir les horizons du plus ancien mouvement de crédit coopératif d'Amérique du Nord. Sous sa gouverne, le Mouvement Desjardins a pris la place qui lui revenait pleinement auprès des promoteurs des coopératives de crédit au-delà des frontières du Canada. M. Blais s'est aussi imposé parmi les architectes d'une relation de plus en plus productive avec le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU).

*Attendu que Raymond Blais a personnellement su porter à la connaissance de la grande communauté des coopératives du monde financier les spectaculaires réalisations du Mouvement Desjardins, dont la gamme de services couvre presque tous les aspects de la société québécoise, et*

*Attendu que Raymond Blais a sans cesse exercé un leadership éclairé qui a permis au Mouvement Desjardins de servir de façons originales les intérêts des gens du Québec, tout en accroissant l'influence du Mouvement dans les secteurs établis, et*

*Attendu que Raymond Blais a favorisé la participation du Mouvement Desjardins sur la scène de la coopération internationale, surtout à l'Alliance coopérative internationale, et qu'il a facilité la contribution des spécialistes de Desjardins à des programmes de développement du crédit coopératif dans certains pays du monde où le besoin d'aide est grand, et*

*Attendu que Raymond Blais a participé avec enthousiasme aux démarches de rapprochement avec la Société canadienne de crédit coopératif, sous l'égide du WOCCU, démarches menant à l'adhésion du Mouvement Desjardins à ce dernier à titre de membre associé,*

*Il est résolu par les présentes que Raymond Blais mérite nos félicitations et notre respect. Nous, bénévoles et membres du personnel, lui sommes reconnaissants des efforts faits pour amener à mieux se connaître et à coopérer nos organisations respectives, déjà réunies par un engagement commun à fournir un soutien technique et financier aux nouveaux mouvements d'épargne et de crédit. Le WOCCU distribuera la présente résolution à ses membres pour que chacun devienne conscient de l'apport considérable de Raymond Blais, apport qui lui mérite une considération sincère de notre part.*

*Joseph N. Cugini*

Joseph N. Cugini  
Président

*G. A. Charbonneau*

G. A. Charbonneau  
Directeur général

World Council of Credit Unions, Inc.

# ÉTUDIER ET VIVRE

LA

C O O P É R A T I O N

## À L'ÉCOLE

recherche: Jean-Pierre Girard

adaptation: Solange Deschênes



PHOTO: SERGE LACROIX

PHOTO: CREACOM

Il y a quelques années encore, on disait des bons coopérateurs qu'ils avaient ça «dans le sang». Leur cheminement d'ailleurs démontrait qu'ils avaient reçu leur esprit «coopérateur» du milieu familial ou l'avaient acquis par la fréquentation et l'observation des milieux coopératifs. On pourrait presque dire que c'était leur conscience qui leur dictait les che-

mins de la coopération. Les cours étaient rares et la plupart étaient offerts uniquement aux adultes.

Aujourd'hui, dans notre monde où se bousculent la concurrence et la promotion, où les valeurs traditionnelles du milieu familial sont moins hermétiques, l'éducation coopérative émerge dans le monde de l'enseignement. Par des jeux, des études, des expérimenta-

tions et des programmes, on va chuchoter à la conscience des étudiants les valeurs et les principes du coopératisme.

Entre ces deux conditions a passé un vœu pieux: enseigner la coopération. Un vrai défi qui devient maintenant réalité si l'on en juge par ce tour d'horizon de l'éducation à la coopération dans le sys-

tème d'enseignement actuel du Québec.

### Les bancs d'école au banc d'essai

Au niveau primaire, l'infiltration d'un contenu coopératif dans certains cours s'est faite à la faveur des nombreuses modifications des programmes d'enseignement. Près de 20 pour cent du nouveau programme d'éducation physique, par exemple, est aujourd'hui consacré à l'apprentissage de la coopération par des jeux coopératifs. La porte semble bien ouverte si l'on se fie à l'enthousiasme des enfants à l'égard de cette nouveauté.

De son côté, le Mouvement Desjardins propose aux deux cycles du primaire depuis 1978 une série d'ensembles pédagogiques destinés à sensibiliser les élèves à la coopération.

Pour le premier cycle, le document *Les services*, produit par la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, sert d'introduction aux premières notions de coopérative et de solidarité. Son sous-titre «Je rends, on me rend, il y a» est évocateur de son contenu: en situant l'enfant dans son organisation sociale, on lui fait prendre conscience des services qui lui sont rendus et de ceux qu'il peut rendre lui aussi.

Pour le deuxième cycle, c'est *L'École buissonnière*, un document de groupe édité par la Confédération, qui amène les jeunes à réaliser et à vivre une expérience de coopération. L'enjeu est une visite éducative qu'ils auront décidée, financée, préparée et vécue, tout en s'initiant aux aspects coopératifs du projet. *L'École buissonnière* a jusqu'à présent eu plus de retombées que prévu et elle est même aujourd'hui «fréquentée» par certaines classes du cours secondaire.

Au niveau de la quatrième année, il y a également, préparée

par la Fédération de Québec, la trousse *Je découvre la coopération* qui fait partie des programmes d'études de français, de formation personnelle et sociale et de sciences humaines. Ici, le jeune est amené à explorer la réalité coopérative de son milieu environnant et à découvrir ensuite, par un diaporama, des fiches complémentaires et des affiches murales, les valeurs propres à la coopération, telles l'égalité et le partage.

Évidemment, il y a aussi la caisse scolaire qu'on a réanimée depuis 1983. À sa présence dans les écoles, grâce à la collaboration des caisses populaires locales, se joignent maintenant les premières notions d'économie. Les étudiants de première année, par exemple, ne font leur premier dépôt qu'en février, le début de l'année scolaire servant d'initiation à l'habitude d'épargner.

### À l'école secondaire

Au niveau secondaire, le Mouvement Desjardins a profité du cours d'éducation économique, obligatoire au programme de cinquième année, pour s'immiscer et faire connaître aux adolescents ce type d'entreprises que sont les coopératives. La trousse *Les coopératives, des entreprises différentes*, proposée par la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, comprend un éventail d'informations sur la coopérative: ses caractéristiques, ses modes de fonctionnement et son importance relative au Québec.

Son premier tirage en 1985 était de 800 copies. Contrairement aux deux premiers documents de la Fédération de Québec, *Je planifie ma consommation* et *Création de monnaies et politiques*, cette



PHOTO: SERGE LACROIX

trousse ne fait pas l'objet de tout un chapitre dans le module «Entreprises et formes de propriété». Elle figure plutôt comme une partie dans cette description de l'ensemble des structures d'entreprises mais offre tout de même un supplément d'informations intéressant, pour ne pas dire essentiel, qui présente les coopératives comme des éléments actifs de notre milieu.

Finalement, l'élève du secondaire qui veut lancer une coop en milieu scolaire peut aussi référer à deux vidéos, produits par le ministère de l'Éducation en collaboration avec la Direction des associations coopératives.

---

### Le collège

L'annuaire de cours des collèges nous apprend que huit cours reliés à la coopération (histoire, sociologie, politique, participation, etc.) sont offerts aux adolescents de niveau collégial. Dans la réalité toutefois, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science avoue que, sauf dans le cas du Collège de Lévis, un seul de ces cours a été suivi au cours des dernières années dans l'ensemble des collèges du Québec. Il s'agit du cours «Comptabilité des caisses populaires» offert à la session d'hiver 1985 au Cégep d'Alma. Manque d'intérêt? Méconnaissance? Il est difficile de saisir les motifs des collégiens qui préfèrent d'autres voies.

Toutefois, le coopératisme est quand même intégré dans d'autres programmes. Les instituts de technologie agricole (Saint-Hyacinthe et La Pocatière) offrent deux cours «coop»: La coopération et les coopératives et Coopération et syndicalisme. Il existe également deux programmes «périphériques»: le programme d'autogestion au Cégep de Rosemont et le programme «Coopérants et volontaires» à Rivière-du-Loup. Le premier s'adresse aux personnes qui privilégient le mode d'entrepreneurship

collectif «coops de travail et autres» pour se lancer en affaires; le second donne aux futurs coopérants volontaires une formation en développement international.

Mais c'est, curieusement (ou... évidemment?), au Collège de Lévis où Alphonse Desjardins fut élève et professeur, que l'enseignement de la coopération connaît son plus grand succès. Le programme offert, «Administration et coopération», a déjà formé près de 300 personnes. La situation est d'autant plus intéressante pour les étudiants puisque la Fédération des caisses populaires de Québec y joue un rôle actif en révisant occasionnellement le programme et en assumant certains cours.

Ce programme répond bien aux besoins des caisses populaires de la région. D'ailleurs M. Fernand Girard, directeur des services pédagogiques du Collège de Lévis, est fier de mentionner que sept finissants sur dix dénichent un emploi dans la grande famille du Mouvement Desjardins.

---

### Le milieu universitaire

Au niveau universitaire, l'enseignement de la coopération semble faire partie de programmes mieux «entourés». À l'École des hautes études commerciales de Montréal, par exemple, un Centre de gestion des coopératives existe depuis 1975. Ses professeurs-chercheurs contribuent à développer les connaissances en gestion des coopératives.

L'École offre également depuis huit ans un certificat de premier cycle en gestion des coopératives. Mme Marie-Claire Malo, professeure à cette école et directrice du Centre de gestion, loue les cours spécialisés en gestion des coopératives et qualifie de bénéfique l'impact de l'intégration des connaissances sur les coopératives dans les différents cours offerts. Elle rappelle aussi le rôle formateur joué

par les professeurs de l'École auprès des étudiants dans la direction de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat sur les coopératives, leur gestion et leur développement.

La situation est quelque peu semblable à Sherbrooke où l'on célébrait en juin dernier le dixième anniversaire de l'Institut d'enseignement et de recherche sur les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS). Depuis six ans, cet Institut propose un programme unique: une maîtrise en coopération.

«Ce programme, nous dit le directeur M. Jean-Paul Gravel, est destiné à des personnes qui recherchent un supplément coopératif à leur formation initiale. Il s'adresse aux coopérateurs étrangers (Afrique, Amérique latine...) ainsi qu'aux employés et aux membres de coopératives.» Mais on tente



PHOTO: GHISLAIN DESROSIERS

d'attirer une plus grande part de cette dernière clientèle en offrant maintenant la possibilité d'une inscription à temps partiel. On songe aussi à changer le nom du programme pour celui de maîtrise en gestion des coopératives, qui en reflète mieux le contenu.

Le programme manque-t-il de raffinement? Sur les 125 étudiants inscrits jusqu'à ce jour, 50 seulement ont complété l'essai, indispensable pour obtenir le diplôme.

Dans la plupart des Universités du Québec, la situation est la même: peu de cours sur les coopératives proprement dites, mais l'intégration de contenu à l'intérieur des cours réguliers qui font partie de programmes portant, par exemple, sur le développement régional (Rimouski) ou sur la gestion des petites et moyennes organisations (Chicoutimi).

L'enseignement de la coopération à ce niveau supérieur bénéficie d'un regroupement: le Centre interuniversitaire de recherche, d'information et d'enseignement sur les coopératives (CIRIEC) qui contribue indéniablement à la sensibilisation d'un nombre accru de professeurs. Il rassemble des professeurs provenant de la majorité des institutions universitaires québécoises (Abitibi-Témiscamingue, Chicoutimi, Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke...) et du Canada français (Sudbury, Moncton...) et publie une importante revue de recherche et de vulgarisation: *Coopératives et Développement*.

Finalement, depuis le début de 1987, les coopérateurs peuvent profiter de la Chaire de coopération de l'UQUAM, le résultat d'une association de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, de l'UQUAM et de la Fondation de l'UQUAM qui, chacun de leur côté, apportent finances et ressources humaines. Pour les coopérateurs, la Chaire représente une sorte de firme de consultants qui

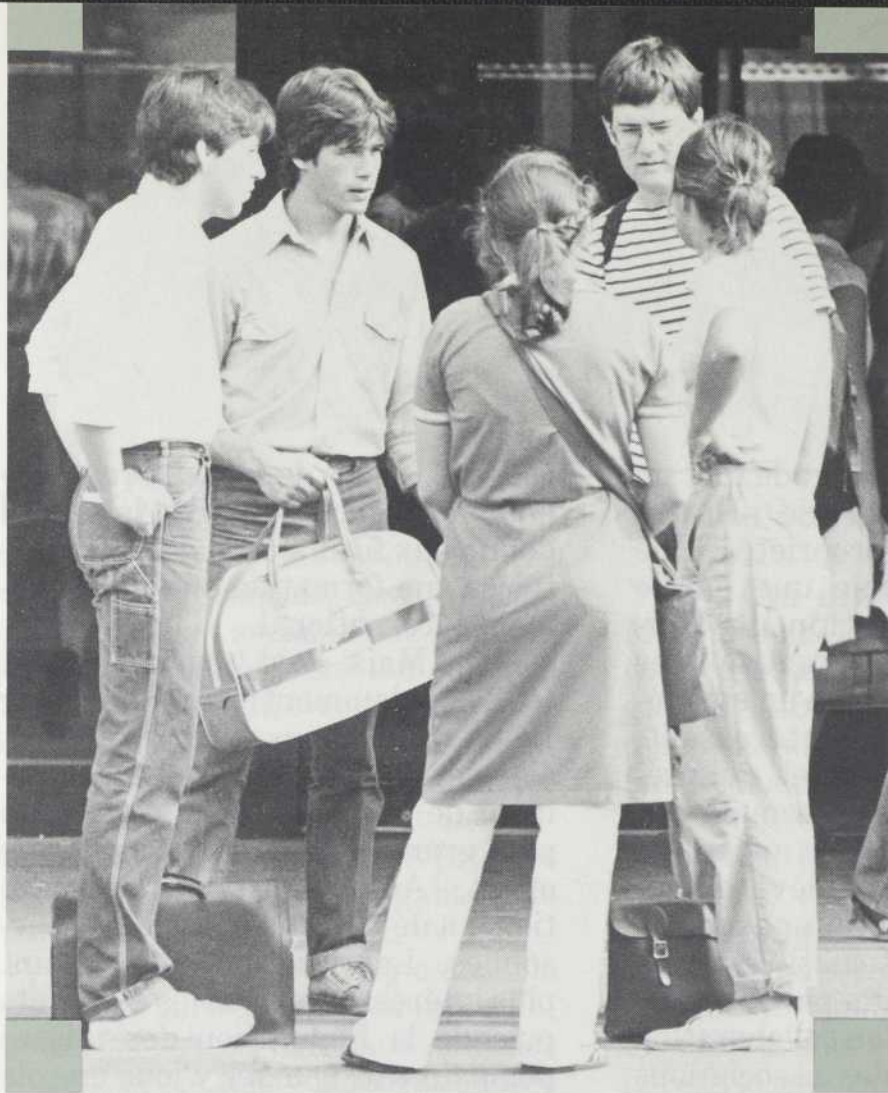


PHOTO: RÉJEAN DE ROY

étudie le mouvement coopératif dans sa situation actuelle et qui en oriente l'évolution.

### État ou coopérateurs?

Ce portrait de l'éducation coopérative au Québec n'est toutefois pas complet puisqu'il aurait fallu y faire figurer toutes ces initiatives individuelles de professeurs qui, à différents échelons, partagent avec leurs élèves leur intérêt pour «la chose» coopérative. Des indices nous permettent d'ailleurs de croire que cette situation est loin d'être négligeable.

Mais, tout compte fait, qu'est-ce qui se dégage de ce portrait? Pour le primaire et le secondaire, le rôle du Mouvement Desjardins ne fait point de doute. D'ailleurs son action éducative dans les écoles est grandement appréciée. «...d'une qualité exceptionnelle» affirmait, en mai 1985, M. Gaston Bernier de la direction des services éducatifs du ministère de l'Éducation au sujet de la trousse *Je planifie ma consommation* produite par la Fédération de Québec. Aux niveaux supérieurs d'enseignement, le développement est inégal. Dans le réseau universitaire, après l'abandon de plusieurs certificats

«coops» (Université du Québec à Chicoutimi, Université de Montréal, Université de Sherbrooke), on semble s'orienter vers l'éparpillement des cours proprement coopératifs à l'intérieur de différents programmes. On peut même se demander si l'absence au niveau collégial d'un regroupement comme le CIRIEC ne justifie pas le peu d'importance accordé aux cours et aux contenus de cours.

Toutefois, c'est sans doute le fait de s'insérer dans les programmes, d'utiliser l'appareil de l'État pour véhiculer certaines notions économiques propres aux coopératives, qui constitue le geste le plus significatif vers la poursuite de l'enseignement de la coopération.

Cependant, une question fait surface. Bien sûr on ne se demande plus si la coopération peut ou doit être enseignée. Mais, puisqu'on la définit comme un état d'esprit autant que comme un savoir, la mission d'enseigner cette philosophie doit-elle être confiée à l'État seul ou ne doit-on pas, comme le disait le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec M. Henri-Paul Trudel, «laisser cette responsabilité à ceux qui l'ont dans les tripes, en l'occurrence les coopérateurs?»

À GRANDE-VALLÉE

# UNE RELANCE RÉUSSIE!

par Francine Bordeleau



**Q**uel rôle la caisse scolaire joue-t-elle? Comme vous connaissez bien l'ABC du mouvement coopératif, vous répondez qu'elle constitue d'abord un moyen d'éducation pour les jeunes écoliers. Mais, pour réaliser cet objectif, elle doit s'adapter à cette clientèle très spéciale, la conquérir et la garder. À cet égard, la caisse scolaire Saint-François-Xavier de Grande-Vallée, en Gaspésie, pourrait bien être citée en exemple...

## LE DÉBUT DE LA DÉCROISSANCE

Jusqu'au début des années 80, tout va bien à la caisse scolaire de l'école élémentaire de Grande-Vallée. Comme il arrive généralement, les enseignants en sont les principaux animateurs: ils recueillent l'épargne, tiennent les livres et motivent les écoliers. En somme, la caisse scolaire devient une tâche supplémentaire demandée aux enseignants. Mais une tâche qui, à côté des nombreuses charges pédagogiques, n'est guère prioritaire. Avec le temps, la caisse populaire avait beau dépêcher l'un de ses employés sur les lieux une fois la semaine, c'était bien insuffisant pour entretenir un lien quelconque avec les élèves.

L'année 1983-1984 annonce le début de la grande décroissance. La caisse scolaire possède alors 5000 \$ de dépôt. À peine deux ans plus tard, soit en avril 1985, cette somme a fondu de moitié. Sans restructuration, la caisse est condamnée à s'éteindre sous peu.

Mais, sous l'impulsion de la Confédération et des fédérations, la caisse scolaire est relancée et gagne de plus en plus d'adeptes. À

Grande-Vallée, les dirigeants manifestent une volonté ferme de s'engager dans sa restructuration dès la rentrée de 1986.

## JEUX ET RIS

Pour les dirigeants d'une caisse populaire, l'utilité de la caisse scolaire est évidente. Elle développe le sens de l'économie chez les jeunes, elle stimule le sentiment d'appartenance à la caisse populaire et familiarise les écoliers avec les valeurs de la coopération. Mais l'enfant, lui, devra sentir que la caisse scolaire est près de sa réalité, qu'il peut s'y identifier, y trouver une source de motivation et d'intérêt.

La caisse populaire emploiera donc jeux et musique. Mais il faut d'abord un personnage auquel les enfants s'identifient et qui établit un lien amical avec eux. Vous vous souvenez de Musicenne, la petite abeille futée et musicienne que la Confédération a utilisée pour inviter les enfants à la caisse scolaire? Elle deviendra la mascotte de la Caisse Saint-François-Xavier. Dès septembre, elle rencontre les enfants une fois la semaine et recueille l'épargne. Sa visite est l'oc-

casion de créer d'un lien privilégié avec l'enfant et, comme ce dernier a été invité à se fixer un objectif d'épargne, Musicenne l'encourage et le félicite pour ses efforts.

À la mascotte Musicenne, on a associé une chanson-thème. Avec des mots simples et une musique agréable, elle devient rapidement une source de ralliement en même temps qu'elle crée une ambiance autour de l'événement. Lorsque Musicenne entre dans une classe, les enfants l'accueillent avec cette chanson en guise de mot de bienvenue.

Musicenne parvient sans peine à conquérir les écoliers et la première année de relance s'annonce bien mais, par prudence, l'objectif d'épargne demeure modeste: l'idéal à atteindre est fixé à 1000 \$. Le mot «objectif» reste toutefois bien abstrait si les enfants ne peuvent le visualiser. Aussi a-t-on confectionné un grand thermomètre placé en évidence dans l'école. Et pour motiver les jeunes, on a décidé qu'à chaque tranche de 200 \$ d'épargne collective serait ouverte une enveloppe secrète contenant un montant d'argent qui financera des activités étudiantes.

## LA PARTICIPATION DU MILIEU

Parce qu'il est en contact quotidien avec les élèves, l'enseignant joue un rôle important dans la relance de la caisse scolaire. Il s'agit sans doute de la personne la mieux placée pour diffuser les « messages » de la caisse populaire entre les visites de Musicenne. La direction et le personnel enseignant ont d'emblée souscrit à l'idée et un local a même été affecté à l'usage exclusif de la caisse scolaire.

Mascotte, chanson, thermomètre... Il ne manquait que les documents d'appui pédagogiques, distribués aux élèves mais aussi aux enseignants. Des albums, *Je cherche, je coopère, j'apprends* et *Éveil*, des documents *L'école buissonnière* et *Je découvre la coopération* et *Les services* ainsi que des tirelires servent de matériel d'apprentissage. Et c'est bien sûr à l'école, en compagnie de la direction, du personnel enseignant et de quelques dirigeants de la caisse, qu'a lieu le lancement de la « campagne de relance ». Dès le lancement d'ailleurs, histoire de plonger tout le monde dans l'ambiance, on procède immédiatement à la présentation de Musicenne et de la chanson-thème, on lance un concours pour trouver un nom à la caisse scolaire, on invite les écoliers à se fixer un objectif d'épargne et à l'inscrire illico dans le carnet, etc. Sans oublier l'annonce de bonnes nouvelles: une fois par mois, la caisse fait tirer un montant de 10 \$ par cycle (le cours primaire étant aujourd'hui divisé en deux cycles); le taux d'intérêt est le même que celui de l'épargne stable.

Enfin, les parents n'ont pas été oubliés non plus. Par le biais d'une circulaire informative, on les encourage à amener leurs enfants à la caisse populaire lorsqu'ils viennent faire leurs transactions. Une façon, en somme, d'habituer les écoliers à se présenter au comptoir.

## LA CONSOLIDATION

En juin 1986, on est en mesure de faire le premier bilan de cette campagne de relance adaptée au monde des jeunes. Les sommes recueillies par la caisse scolaire at-

teignent maintenant 13 249 \$ exactement, soit plus de 10 fois l'objectif fixé, tandis que 370 comptes sont maintenant ouverts (il n'en restait plus que 169 en 1984). Quant à Musicenne, elle a eu un tel succès auprès des enfants qu'après seulement deux visites à l'école, l'objectif de 1000 \$ était largement dépassé.

Au terme de cette année concluante, la nécessité d'une mise à jour du projet de relance se fait donc sentir. L'objectif d'épargne est alors fixé, pour l'année qui vient, à 10 000 \$. Afin de stimuler et d'encourager la poursuite de ce but, on élabore une activité qui se déroule après l'atteinte de chaque tranche de 2000 \$.

Cette activité, ce sera une « Course au trésor », puisque la formule du trésor caché intéresse toujours vivement les enfants. Elle permet en outre de concilier les objectifs d'épargne, de coopération et d'appartenance à la caisse populaire et rejoint les objectifs pédagogiques reliés aux sciences humaines à l'élémentaire, particulièrement ceux qui visent la connaissance du milieu. Un bilan partiel de cette activité révèle qu'à ce jour celle-ci s'est avérée extrêmement prometteuse.



Une visite de Musicenne à l'école primaire de Saint-François-Xavier de Grande-Vallée.



par Claude Lachance

## AU QUÉBEC

### LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC VOIT LE JOUR

La Fédération des coopératives funéraires du Québec est désormais réalité. En effet, la nouvelle fédération a été constituée le 11 février dernier et son existence rendue légale lors de l'assemblée d'organisation le 23 mai à l'Institut coopératif Desjardins, à Lévis. On a alors procédé à l'élection du conseil d'administration, à la nomination du vérificateur et à l'adoption de divers règlements. À cette date, treize coopératives funéraires avaient légalement adhéré à la Fédération et seize avaient déjà entrepris les démarches à cet effet auprès de leur conseil d'administration respectif. Seules 2 des 31 coopératives existantes ont signalé leur intention de ne pas joindre les rangs de la Fédération.

La mise sur pied de la Fédération permettra aux coopératives membres de se doter d'outils de développement et de nombreux services collectifs, dont un plan d'assurance-vie à des conditions avantageuses, un centre de documentation et d'information ainsi que des tarifs préférentiels auprès des fournisseurs. En outre, le nouvel organisme assurera aux coopératives une plus grande unité d'action ainsi qu'une meilleure représentativité auprès des instances gouvernementales, coopératives et éducatives.

### RATIONALISATION DES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES D'AIDE AUX COOPÉRATIVES

Après avoir tenu en haleine les intervenants du secteur coopératif pendant plusieurs mois, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, a fait connaître ce printemps le sort qu'il entendait réserver aux principales structures gouvernementales d'aide aux coopératives. Ainsi, conformément à l'annonce du ministre, huit des douze coopératives de développement régional (C.D.R.) de la province, orga-

nismes voués au support technique de projets de coopératives, ne bénéficient plus, depuis le 31 mars dernier, de l'aide financière du gouvernement. Seules les C.D.R. des régions urbaines, soit celles de Montréal, de Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais ont été épargnées par ces coupures.

En outre, le gouvernement a fait savoir que, loin de disparaître, la Société de développement des coopératives (S.D.C.) jouera un rôle accru auprès des coopératives. En effet, la S.D.C. qui jusqu'à présent concentrait son action dans le financement de projets de coopératives, prendra dorénavant une part beaucoup plus active dans le support technique de ces projets. Des mécanismes devront toutefois être instaurés afin d'assurer la complémentarité de ressources de la S.D.C. et de celles des C.D.R. restantes, l'objectif de ces dernières étant précisément de fournir une assistance technique aux projets de coopératives en phase de démarrage.

### AUXI-PLUS UN AN APRÈS

Voulant d'une part mettre un terme aux conditions de travail difficiles des auxiliaires familiales à la merci des agences privées de placement et, d'autre part, améliorer la qualité des services de ce secteur, un groupe de promotrices de Montréal fondaient «Auxi-plus», une agence coopérative de placement d'auxiliaires familiales. Après un an et demi de fonctionnement, «Auxi-plus» dessert une vingtaine de Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) du territoire de Montréal-Laval, regroupe 110 travailleuses et possède un chiffre d'affaires de près d'un million de dollars. Pour atteindre la qualité de services qui fait aujourd'hui son succès, l'entreprise soumet chacune de ses membres à un programme de formation professionnelle. Ce programme, développé avec l'aide du ministère de l'Éducation, est dispensé par le service d'éducation aux adultes de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

La création d'Auxi-plus aura été salubre pour le milieu à bien des égards; elle aura non seulement permis à de nombreuses personnes âgées, handicapées ou convalescentes de bénéficier de services de maintien à domicile de qualité supérieure, mais elle aura également contribué à procurer à une catégorie de travailleuses défavorisées de meilleures salaires et un milieu de travail plus valorisant.

## ET AILLEURS

### NOUVEAUX COOPÉRANTS QUÉBÉCOIS EN AMÉRIQUE LATINE

La Société de développement international Desjardins (SDID) a obtenu de l'ACDI le financement nécessaire à la poursuite de son programme d'appui pour le renforcement et le développement du système COLAC (Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit). Aussi procédait-elle, en juin dernier, à l'envoi d'un expert canadien à Panama afin de remplacer Diane Martel dont le mandat de deux ans a pris fin récemment. Rappelons que Mme Martel a été la première femme mandatée par la SDID à titre de conseillère technique.

Par ailleurs, la SDID s'est assurée la collaboration de quatre experts additionnels dans le cadre de l'extension de son programme. Il s'agit de Mme Jocelyne Michaud ainsi que de messieurs Raymond Arsenault, Éric Lenormands et Jean Daoust. Ex-commissaire industrielle dans la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Michaud agira à titre de conseillère pour les coopératives Garifunas; vice-président aux ressources financières et au marketing à la Fédération du Saguenay—Lac Saint-Jean jusqu'à son départ le mois dernier, M. Arsenault assumera la fonction de conseiller en développement organisationnel auprès de la Confédération hondurienne des coopératives; messieurs Lenormands et Daoust seront respectivement conseillers à Pocoa et à Seheil.

### DES FEMMES À L'ÉCOLE DE LA COOPÉRATION

Le Collège Douglas de New Westminster, en Colombie britannique, mettait en branle, le 23 mars dernier, un programme inédit de réintégration au marché du travail à l'intention des femmes de cette région. Il s'agit d'un programme de formation visant à préparer les femmes tant à l'emploi dans le secteur coopératif qu'à la mise sur pied de nouvelles entreprises coopératives.

Le programme, d'une durée de six mois, comprend une formation dans un établissement d'enseignement ainsi qu'un stage dans une coopérative de travail, une coopérative de consommation, un comité de coopérative d'habitation ou une coopérative d'é-

pargne et de crédit. Toutes les participantes recevront une formation de base en informatique; certaines bénéficieront d'une formation additionnelle en technologies informatiques et en infographie alors que d'autres prendront des cours de commercialisation et de gestion en alimentation. En cours de programme, les participantes seront également appelées à se familiariser avec les différents aspects relatifs à la formation et à la gestion des coopératives: implications juridiques, études préliminaires du projet, constitution de capitaux de départ, structure organisationnelle, prise de décision et adhésion des membres.

On espère que cette initiative saura inciter les femmes de la région à s'engager dans la création d'entreprises coopératives. Ce programme connu sous le nom de *Cooperative Employment for Women* est subventionné par Emploi et Immigration Canada.

### U.R.S.S.: ENCOURAGEMENT À LA FORMATION DE COOPÉRATIVES

Une nouvelle loi autorisant le travail privé entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai dernier en Union soviétique. Cette loi permet la mise sur pied d'entreprises et d'industries familiales à la condition toutefois que le personnel de l'entreprise soit restreint aux membres d'une même famille. L'embauche de personnel extérieur n'y est en aucun cas tolérée. Par contre, toute entreprise de ce genre désireuse de prendre de l'expansion peut le faire en formant une coopérative de travailleurs pouvant regrouper jusqu'à 50 membres.

Les premiers pas de la nouvelle législation sont, semble-t-il, difficiles. Il apparaît en effet que les modalités d'application de cette loi ne soient pas encore suffisamment définies et que les conditions imposées n'aient pas répondu aux attentes de plusieurs candidats à la création d'une entreprise familiale, limitant ainsi le nombre de demandes d'autorisation et de permis. Pourtant, malgré ces déboires et le constat plutôt sombre des premières semaines de fonctionnement du premier café coopératif ouvert ce printemps à Moscou, on annonçait récemment que 40 autres entreprises du genre ouvriraient leurs portes cette année dans la capitale.

À LA FÉDÉRATION  
DU  
BAS-SAINT-LAURENT

50  
A N S

FIERTÉ  
DU PASSÉ,  
CONFIANCE  
EN L'AVENIR

par Denise Montpas

**E**lle compte présentement 133 000 membres, 971 dirigeants bénévoles et 680 employés répartis dans 81 caisses populaires. Son réseau financier s'est enrichi depuis peu d'une douzaine de guichets automatiques. L'ensemble totalise plus de 700 millions de dollars d'actif. Voilà le portrait actuel et, il faut l'avouer, très superficiel de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas-Saint-Laurent.

Pour connaître davantage cette dynamique fédération du Mouvement Desjardins, ne vaut-il pas mieux fouiller son histoire, examiner son action présente et découvrir ses objectifs à long terme?...

## DES DEBUTS MODESTES

C'est en 1908 qu'est née à Saint-Germain de Rimouski la première caisse populaire du Bas-Saint-Laurent. Alphonse Desjardins lui-même, appuyé par un groupe de citoyens et de citoyennes de l'endroit, a présidé à cette fondation. Jusqu'en 1937, douze autres caisses ont vu le jour, discrètement, presque timidement. Certaines se sont affiliées à l'Union régionale de Québec, d'autres à celle de Gaspé alors que quelques-unes fonctionnaient individuellement.

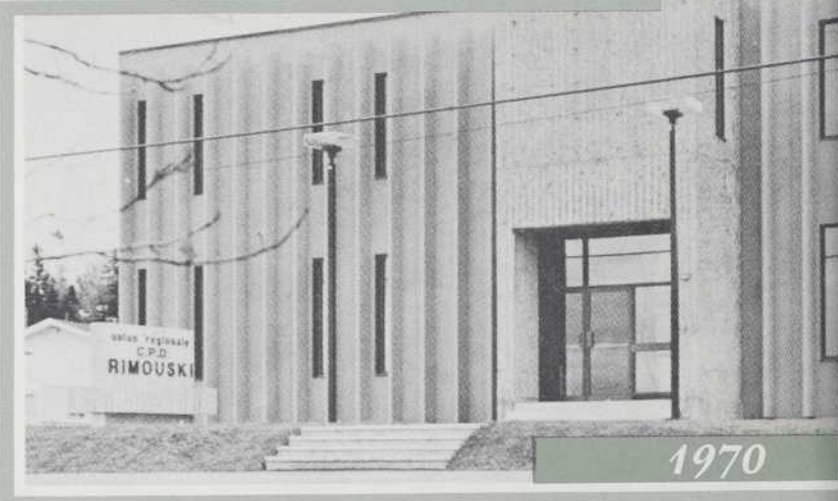
Pour ces 13 caisses, l'année 1937 marque un tournant: pensée et désirée depuis plusieurs années, l'Union régionale du diocèse de Rimouski est enfin constituée. La fondation a lieu au Bic le 29 juillet, en présence du notaire J.-O. Lebel, président de l'assemblée, de l'abbé Paul-Émile Dubé, vicaire de la paroisse agissant comme secrétaire, et des représentants officiels de chacune des caisses du diocèse. L'abbé J.-A. Saint-Laurent, directeur de l'Union régionale de Gaspé et directeur de la Fédération des caisses populaires, assiste également à cette assemblée historique.

Malgré une conjoncture économique peu favorable, onze nouvelles caisses se joignent aux fondatrices au cours des mois qui suivent.

Avec un personnel réduit (deux personnes) et des budgets restreints, l'Union régionale doit présider à la fondation des nouvelles caisses, constituer un service de propagande par des tracts et des conférences, initier les nouveaux gérants à la comptabilité et, enfin, établir un service d'inspection.

Créée pour servir ses caisses affiliées, l'Union a aussi reçu le mandat d'établir une caisse régionale qui assurerait le service d'échange de chèques, la compensation, l'approvisionnement en numéraire et les prêts d'argent aux caisses dans le besoin.

De 1937 à 1950, les représentants de l'Union régionale réalisent un gigantesque travail de coopération avec la population du Bas-Saint-Laurent. Tout en remplissant leurs autres mandats, ils collaborent à la mise sur pied de 90 caisses



populaires. À cause de cette expansion qui amène une multiplication des services, le siège social installé dans la demeure de Aurèle Gamache devient rapidement exigu. En assemblée générale spéciale, les délégués des caisses décident de faire construire un immeuble au Bic. Les travaux débutent en juin 1944 et l'édifice est inauguré en août 1945. On s'y sentira à l'aise jusqu'au milieu des années 60...

## LA CONSOLIDATION ET L'ORGANISATION

La période de 1950 à 1969 en est une de propagande et d'éducation coopérative; elle évolue au rythme des conférences, de distribution de tracts, de rencontres d'information et de l'organisation des caisses scolaires.

Au cours de ces années, le nombre de caisses diminue de 106 à 102 mais l'ensemble des actifs dépasse 40 millions de dollars et, surtout, le nombre de membres augmente de 38 000 environ à plus de 80 000.



La caisse populaire de Rimouski dans ses nouveaux locaux, en 1983.

En 1965, on instaure un service d'information et d'éducation. Le premier directeur de ce service, Jean Bonneville, résume ainsi les objectifs poursuivis: «L'action de notre service, afin d'être vitale, doit être orientée principalement sur les officiers et le personnel de nos caisses et, ensuite, sur les sociétaires et les non-sociétaires. Le travail de ce service sera long car il s'étend à toute la masse de notre diocèse. Afin d'être efficace, ce service doit pénétrer cette masse et l'amener à se familiariser au système coopératif.»

Pour atteindre ces buts, tous les moyens sont employés: réunions de gérants et d'employés, comités locaux d'éducation, visites de caisses, réunions de secteurs, publication de brochures, etc.

En 1977, la restructuration des services administratifs de l'Union régionale amène la disparition du service de l'éducation au profit d'un service de communications. On délaisse peu à peu l'éducation des membres pour favoriser une meilleure formation des employés. De plus en plus, on compte sur ces derniers pour exercer une action multiplicatrice dans leur institution et dans leur milieu.

Avec l'avènement de l'ordinateur, au début des années 70, les caisses populaires prennent un essor considérable. Pour satisfaire les attentes de leurs membres, elles instituent de nouveaux services et de nouvelles méthodes. Aux initiés, rappelons en vrac: S.I.C, Foradir, Inter-caisses, G.O.R.H., REEL, REER, Placement-boni, etc. Tout explose dans les produits d'épargne et de crédit et dans les services complémentaires.

Selon les demandes des caisses, l'Union régionale étudie, planifie, forme, informe, analyse, conseille... Pour mieux jouer son rôle élargi, elle doit déménager dans des locaux plus grands, aux limites ouest de la ville de Rimouski. C'est un édifice neuf que M. Gérard Roussel, alors directeur général, décrit de la façon suivante: «C'est une construction de première classe, de style assez moderne, à laquelle nous avons prévu un équipement de sécurité assez dispendieux mais offrant le maximum de sécurité pour notre milieu.»

## UN AUTHENTIQUE ENGAGEMENT SOCIAL

Mais les années 70 n'ont pas apporté que des outils de gestion, de nouveaux services et un siège social plus vaste. Elles ont également suscité une forme d'engagement originale dans le milieu.

Lors d'un colloque régional en 1973, les caisses ont décidé d'investir dans les entreprises de la région afin d'appuyer leur développement et, conséquemment, de susciter la création d'emplois. C'est ainsi qu'est né le fonds régional d'investissement et de développement administré par la fédération au nom des caisses. Premier du genre au Québec, ce fonds témoigne de l'importance que le réseau Desjardins du Bas-Saint-Laurent accorde à son rôle de collaborateur aux projets économiques de la région.

Au fil des ans, le fonds d'investissement évolue au rythme de la population pour laquelle il a été créé. À l'assemblée annuelle de 1983, Mme Monique Vézina, alors présidente de la fédération, annonce: «Au terme de l'année financière 1982-1983, la fédération est présente dans 18 entreprises réparties sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent avec un montant investi de près de 900 000 \$. Cette participation n'est pas que financière; plusieurs des entreprises concernées bénéficient aussi de ressources-conseils ou d'aide administrative.»

### PROGRESSION DE L'ACTIF

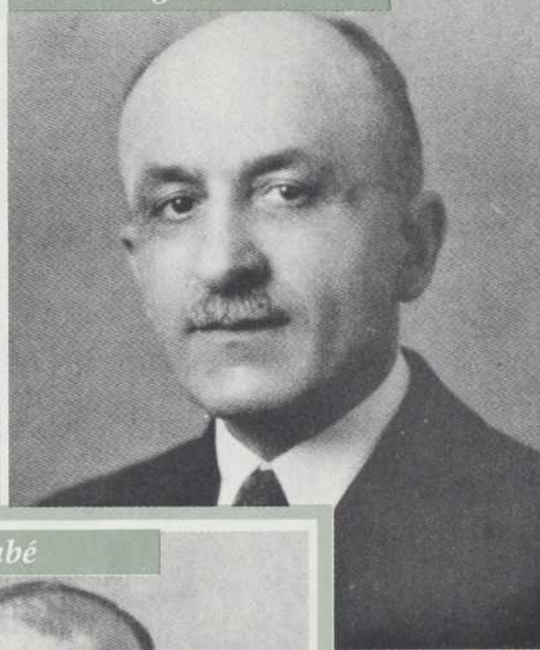
	ACTIF	MEMBRES
1937	277 467	2 458
1941	1 085 607	12 213
1951	11 905 394	39 007
1961	23 801 940	61 000
1971	74 189 543	104 601
1976	198 000 000	123 000

L'année suivante, la fédération modifie les critères d'admissibilité au fonds pour en faciliter l'accès. Les demandes continuent d'affluer et, en 1986, on décide de porter le budget annuel du fonds de 400 000 \$ à 600 000 \$. Ainsi, au début de la même année, c'est plus de 1,1 million de dollars qui est mis au service des entreprises bas-laurentiennes et des 1063 hommes et femmes qui y travaillent.

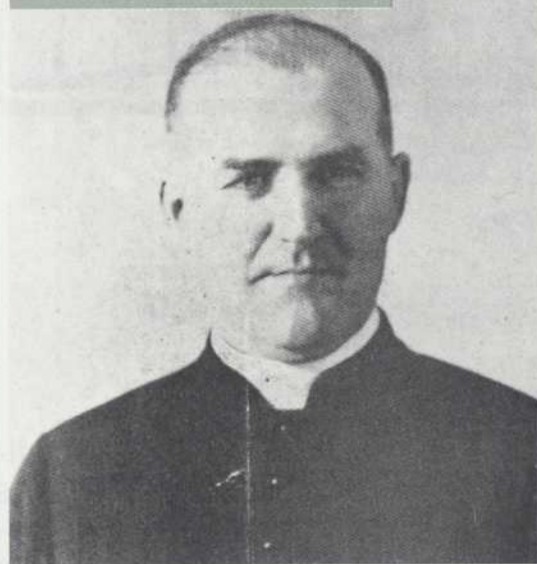
Les gestionnaires du fonds régional le considèrent comme une des plus grandes réussites de la fédération et ils ne sont pas les seuls... De nombreux visiteurs sont allés sur place étudier cette formule d'investissement qui a fait ses preuves.

Le Prix Gérard-Roussel — du nom du directeur général en poste de 1941 à 1976 — est une autre manifestation des liens étroits qui existent entre la fédération et son milieu. Élaboré en 1975 et remis pour la première fois en 1976, ce prix de 3000 \$ (plus une mention de 1000 \$) souligne l'action de «tout groupe, organisme ou corporation sans but lucratif du Bas-Saint-Laurent oeuvrant dans les secteurs social, économique et culturel».

*Emile Gagnon*



*Paul-Émile Dubé*



*Gérard Roussel*

#### LES PREMIERS DIRIGEANTS

##### de l'Union régionale de Rimouski (juillet 1937)

Conseil d'administration  
*Émile Gagnon, président*  
*Aurèle Gamache*  
*Paul-Émile Dubé*  
*Alexis April*  
*Philippe Cossette*

Commission de crédit  
*Rosario Fournier*  
*Joseph Degagnés*  
*R.-C. Bélanger*

Conseil de surveillance  
*Georges D'Auteuil*  
*Amédée Caron*  
*Jacques Gagnon*

#### DES NOMS A RETENIR

Les présidents:  
*Monsieur Émile Gagnon* de 1937 à 1972  
*Monsieur Georges-Antoine Bouchard* de 1972 à 1975  
*Monsieur Nicolas Hallé* de 1975 à 1977  
*Madame Monique Vézina* de 1977 à 1984  
*Monsieur Roger Desrosiers* depuis 1984

Les directeurs généraux:  
 (maintenant nommés premiers vice-présidents et directeurs généraux)  
*Monsieur Paul-Émile Dubé* en 1937  
*Monsieur Aurèle Gamache* de 1937 à 1941  
*Monsieur Gérard Roussel* de 1941 à 1976  
*Monsieur Wesley Hogg* depuis 1976

## TOURNEE VERS L'AVENIR

Après la crise économique du début des années 80, les caisses font face à un environnement en mutation marqué par le décloisonnement des institutions financières et l'essor de la technologie.

Comme par le passé, la fédération est présente pour soutenir les caisses et les aider à relever les défis. En 1985, le président actuel, M. Roger Desrosiers, définissait ainsi l'institution du Bas-Saint-Laurent: «Selon moi, la fédération est un instrument que se sont données les caisses populaires pour harmoniser leur développement et en assurer la stabilité à long terme.»

Toujours fidèle à sa mission première, la fédération s'adapte aux besoins de ses caisses. Elle utilise des outils modernes pour atteindre des objectifs de plus en plus élevés: plan directeur de développement des ressources humaines, programme de bureautisation et d'information, plan marketing, consultations, nouvelle structure administrative...

La fédération vise évidemment une rentabilité de plus en plus grande de ses caisses mais elle mise avant tout sur le capital humain. La participation des ressources humaines au développement de l'entreprise, l'engagement social, l'écoute des besoins des membres, le maintien du bénévolat, voilà les gages de succès de la fédération bas-laurentienne! Avec de telles priorités, l'avenir lui appartient!

PHOTO: PIERRE POULIOT

Monique Vézina



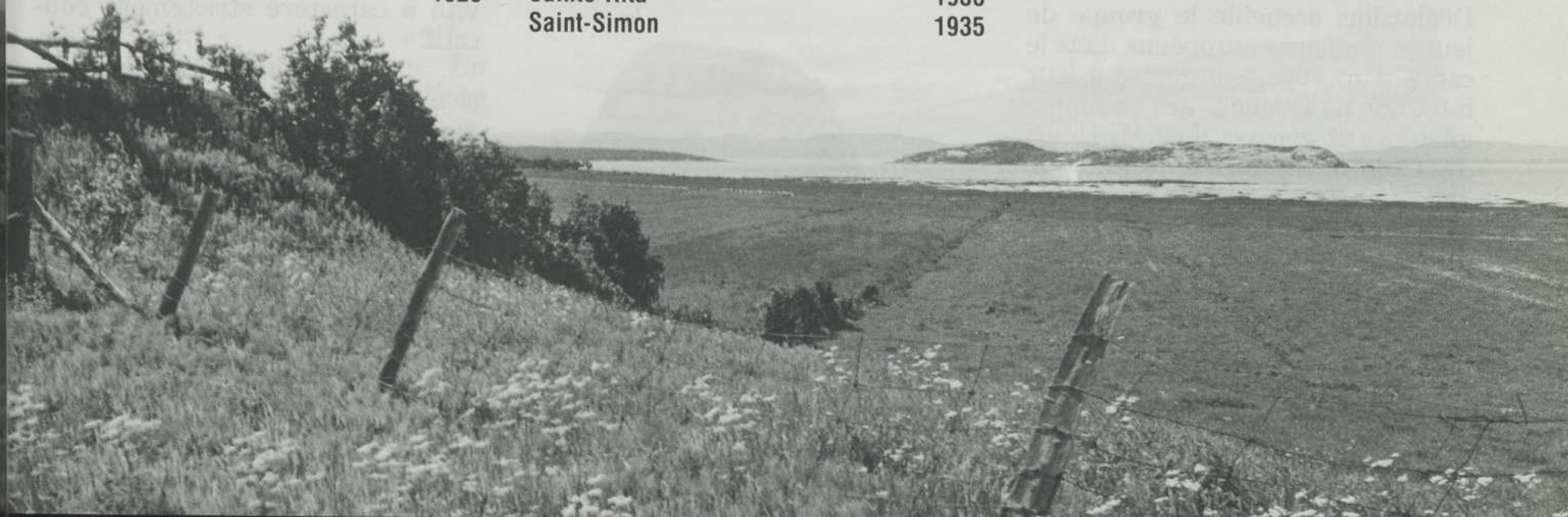
Wesley Hogg



Roger Desrosiers

### LES CAISSES FONDATRICES de l'Union régionale de Rimouski

Saint-Germain de Rimouski	1908	Mont-Joli	1926
Saint-Ulric de Matane	1908	Saint-Valérien	1927
Matane	1911	Saint-Éloi	1933
Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte	1912	Saint-Alexis-de-Matapédia	1934
Squatec	1920	Sainte-Félicité	1934
Sainte-Cécile du Bic	1925	Sainte-Rita	1935
		Saint-Simon	1935





# Le CONCOURS international

des

par Claude Lachance

**C**haque année, le Concours international des jeunes permet à des millions d'élèves européens et canadiens des niveaux préscolaire, primaire et secondaire de mettre à profit leur sens de la créativité en développant par le dessin ou par l'écrit un thème de portée universelle qu'on soumet à leur réflexion. Pour ces jeunes, ce concours est chaque fois une invitation à l'engagement et au surpassement. Pour le Mouvement Desjardins, il constitue un moyen privilégié de consolider les liens entre la caisse et les jeunes de sa communauté.

## Les origines du concours

Le Concours international des jeunes a été instauré en 1970 en Europe par les caisses Raiffesen; il rassemblait à l'origine les coopératives d'épargne et de crédit d'Autriche, d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie et des Pays-Bas.

À l'été 1977, le Mouvement Desjardins accueille le groupe de jeunes gagnants européens dans le cadre d'un voyage organisé à leur intention au Québec. Les accompagnateurs du groupe, dont M. Henri de Cohen, membre fondateur belge, profitent de l'occasion pour proposer au Mouvement Desjardins d'instaurer le concours ici. Animé par M. Majella St-Pierre, un groupe de travail formé de membres de la direction des Communications de la Confédération et de représentants des fédérations intéressées par le concours

formule le projet qui est d'emblée accepté par le conseil d'administration de la Confédération. C'est alors chose faite. Le «prototype» de ce qui deviendra, selon le journal *«Les Affaires»*, «l'une des formes d'éducation économique les plus valables offertes à la jeunesse» est lancé à l'automne 1978 sous le thème «Vivre la musique». À la direction des Communications de la Confédération, on retient son souffle: quel accueil réservera-t-on à cette activité? Les chiffres ont tôt fait de révéler un taux de participation inespéré: plus de 200 000 participants! Feu de paille! Que non! Et l'avenir ne cessera de le confirmer. En fait, en moins d'une décennie, le nombre de participants québécois au concours doublera presque, passant de 207 000 à près de 500 000.

## 1982: un tournant dans l'évolution du concours

De l'ambitieuse opération de relations publiques qu'il était à l'origine, le Concours international des jeunes est devenu, d'abord et avant tout, une activité à caractère éducatif. Mme Madeleine Joubert, directrice de la Fondation Desjardins et déléguée canadienne au Groupe de travail international du Concours, situe cet important changement en 1982, année où l'on confia la coordination du concours à la Fondation Desjardins: «On souhaitait regrouper dans un même organisme les activités et les programmes du Mouvement relatifs à l'éducation, à la culture et à l'action sociale. Le Concours international des jeunes, le Prix annuel Desjardins et la Collection Desjardins d'oeuvres d'art passèrent ainsi de la Confédération à la Fondation. C'est à compter de ce moment qu'on cherche à faire du concours une activité à caractère strictement éducatif.»

Ce changement d'orientation se traduit notamment par la préparation, en collaboration avec des spécialistes, d'un guide pédagogique à l'intention des enseignants des niveaux scolaires concernés et, ce faisant, par l'intégration du concours au programme scolaire des écoles primaires et secondaires. Il donne également lieu au raffinement du processus de sélection.

Simultanément, le concours amorce son extension aux



AU P  
Ann  
1978  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
"Au Que  
autres  
effet, d  
de caiss  
de l'On  
veau-l  
Prince-  
vement  
L'adhé  
concou  
création  
Ces pr  
nombre  
province

# LES PRIX ANNUELS DES JARDINS

## Jeunes ou le secret d'une éternelle jeunesse

### AU FIL DES ANS...

Année	Thème	Nombre de participants*
1978	«Vivre la musique»	207 000
1980	«L'énergie»	200 000
1981	«Mon rêve serait d'être... ta profession, ton avenir»	275 000
1982	«Le sport: jeu et détente»	305 000
1983	«La nature»	300 000
1984	«La santé»	360 000
1985	«L'économie»	360 000
1986	«Le hobby»	420 000
1987	«L'eau»	500 000 (à confirmer)
1988	«La musique»	...

\* Au Québec seulement.

autres provinces canadiennes. En effet, de 1982 à 1985, les fédérations de caisses populaires du Manitoba, de l'Ontario, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard joignent successivement les rangs des participants. L'adhésion de ces provinces au concours entraîne, dès 1982, la création de prix interprovinciaux. Ces prix viennent s'ajouter aux nombreux prix locaux, régionaux et provinciaux déjà existants.

L'année 1987 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la mise en marche du Concours international des jeunes au Québec. L'événement a donné un éclat tout particulier à la séance de clôture internationale qui avait lieu à Montréal, à Place des arts, il y a quelques jours à peine. Cette rencontre réunissait les représentants et les lauréats des neuf pays participants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, le Luxembourg, la Suisse et, en Autriche, le Sud Tyrol.





### Un modèle de collaboration

Chaque édition du concours est le résultat de l'action concertée de la Fondation Desjardins, des fédérations, des caisses et de certaines institutions du Mouvement. Toutefois, la caisse en demeure incontestablement la pierre angulaire. Si la Fondation est le maître d'oeuvre du concours au niveau provincial et le représentant officiel des fédérations canadiennes au groupe de travail international, la caisse, elle, est le plus souvent la seule institution à entrer en relation directe avec l'école. C'est elle qui, en effet, se charge de prendre contact avec les écoles de son territoire et de faire entrer dans la course le plus grand nombre d'entre elles.

Évidemment, tout ce travail ne pourrait être mené à bien sans l'appui du ministère de l'Éducation, des intervenants du milieu scolaire et la collaboration enthousiaste des enseignants. La Fondation entretient également d'étroites relations avec deux des principales associations concernées, soit l'Association québécoise des éducateurs spécialisés en arts plastiques et l'Association québécoise des professeurs de français.

### Un succès durable

Le Concours international des jeunes a acquis, au fil des ans, une envergure et un prestige remarquables au point de devenir une véritable institution au sein du Mouvement. Comment expliquer une telle réussite? Pour Mme Joubert, ce succès tient d'abord à la structure même du réseau Desjardins, «une structure unique qui permet de rejoindre les jeunes directement dans leur milieu», et à l'engagement des caisses et du monde de l'enseignement. La durabilité du concours serait également attri-

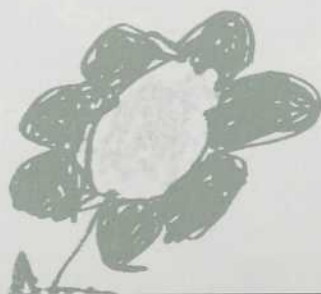


### FAITS MARQUANTS DU CONCOURS INTERNATIONAL DES JEUNES AU QUÉBEC

- 1977** Engagement du Mouvement Desjardins dans l'organisation d'un premier Concours international des jeunes.
- 1978** Lancement de la première édition du Concours international des jeunes au Québec, en octobre, dans le cadre de la Semaine Desjardins.
- 1980** Ouverture du concours aux élèves du niveau préscolaire et modification de la date du concours; celui-ci se déroule désormais en février.
- 1981** Tenue de la séance internationale de clôture au Québec. Pour la première fois, les membres du jury international du concours se rassemblent hors d'Europe.
- 1982** Changement de l'organisme de coordination du concours: la direction des Communications de la Confédération en cède la responsabilité à la Fondation Desjardins.
- 1986** Extension du concours aux autres caisses populaires canadiennes de langue française:  
Manitoba (1982)  
Ontario (1983)  
Alberta (1984)  
Nouveau-Brunswick et île du Prince-Édouard (1985)
- 1987** Célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de la mise en branle du concours au Québec et accueil des finalistes internationaux à Montréal.

buable, selon la directrice, au renouvellement constant de la clientèle scolaire et au dynamisme des organisateurs des fédérations. La qualité exceptionnelle des prix y serait sans doute aussi pour quelque chose.

Quoi qu'il en soit, l'évaluation qu'entend faire la Fondation Desjardins à l'occasion de ce 10<sup>e</sup> anniversaire par le truchement d'une vaste consultation auprès de toutes les instances concernées livrera, noir sur blanc, le secret de cette «éternelle jeunesse».



# LES PRIX ANNUELS DES JARDINS



# 1987

# 1987

# 1987

# 1987

nisme voué à l'accueil, à l'hébergement et à la réhabilitation des clochards.

Lors de la remise des prix, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a tenu à souligner le travail remarquable des organismes communautaires et des bénévoles. «À une époque où l'on a tendance à ne mettre en

valeur que les réussites individuelles, il est réconfortant de voir que des personnes continuent à jouer un rôle d'entraide

et de support humain dans leur communauté. Ce sont peut-être les réalisations les plus importantes dans la société d'aujourd'hui.»

Après réception et étude de 247 candidatures, le jury des Prix annuels Desjardins a rendu public le nom des lauréats de 1987: il s'agit de la Société d'exploitation de Sacré-Coeur inc. qui a mérité le Prix Alphonse-Desjardins d'une valeur de 10 000 \$ et de l'organisme Les Oeuvres de la Maison du Père Rouleau au montant de 5000 \$. Coïncidence heureuse, en cette Année internationale du logement et des sans-abri, le Prix Alphonse-Desjardins est remis à un orga-

# LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

## DE SACRÉ-COEUR

Prix  
Alphonse-Desjardins  
1987



par Solange Deschênes



De gauche à droite:

Messieurs Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, Louis-Henri Gauthier, président, La Société d'Exploitation de Sacré-Coeur Inc., Guy Deschesnes, ex-président, La Société d'Exploitation de Sacré-Coeur Inc., madame Claudette Brisson, présidente Caisse populaire Sacré-Coeur et monsieur Gérard Chabot, président du Conseil d'administration de la Fondation Desjardins.

PHOTO: RICHARD CLOUTIER

**A** Sacré-Coeur, pas très loin de Tadoussac, les habitants de l'endroit n'ont pas touché du bois pour rien! Devant la scierie fermée depuis 1982, un plan de relance a été élaboré et, trois ans plus tard, la Société d'exploitation de Sacré-Coeur avait créé de nouveaux emplois, en plus de rappeler au travail 350 ex-travailleurs. Cette prise en charge lui vaut cette année le Prix Alphonse-Desjardins, qu'on accorde à l'entreprise qui a innové par l'action.

### Action

Le chemin n'a pas été très facile. En août 1983, devant la décision des Produits forestiers du Saguenay Ltée de ne pas réouvrir leur scierie, les quelque 400 ex-travailleurs de l'entreprise et l'ensemble des citoyens de Sacré-Coeur se rendent à l'évidence: il faut faire quelque chose pour atténuer l'impact de la fermeture.

C'est alors qu'on crée la Société d'exploitation de Sacré-Coeur (S.E.S.C.), une corporation qui, après deux réunions publiques d'information, parvient à recruter 50 membres-prêteurs et 87 membres-

travailleurs et à obtenir une souscription de 144 000 \$ pour lancer des opérations forestières.

Quelques mois plus tard, entre septembre et décembre 1983, l'entreprise réalise une coupe de récupération de bois mort et vend plus de 12 000 cordes de bois à pâte, créant ainsi 144 emplois. En 1984, on réalise un contrat de coupe de bois ainsi qu'un projet fédéral Environnement 2000 et 13 contrats sylvicoles avec le ministère de l'Énergie et des Ressources. Cette fois, c'est 182 emplois directs, mais la scierie est toujours fermée...

### Innovation

Devant la menace de vente en pièces détachées de la scierie, la S.E.S.C. rassemble les forces vives de la communauté: représentants des ex-travailleurs, de la municipalité, de la caisse populaire Desjardins et d'autres domaines. Il en résulte la création de deux coopératives de travailleurs: Unisaco qui regroupe 84 travailleurs en usine et Cofor qui représente les 110 travailleurs en forêt; du même coup naît une compagnie d'investisseurs, Investra, dont les 540 actionnaires

proviennent de la localité ou de la région. Ensemble, ils forment à parts égales le holding Boisaco inc.

Il n'en fallait pas plus pour que la Société d'exploitation de Sacré-Coeur soit admissible au Prix Alphonse-Desjardins.

### Réaction

Le jury a été impressionné. Ce bel exemple d'une population déterminée à assurer elle-même sa survie avec la collaboration des forces du milieu mérite bien le prix annuel 1987. Car les prix annuels Desjardins ne sont ni un octroi, ni un don, mais une reconnaissance assortie d'une bourse qui veut mettre en valeur une action précise ou l'ensemble des activités d'un organisme.

À Sacré-Coeur, on a su créer, inventer des voies et des moyens, rassembler du monde et donner généreusement le fruit d'un labeur astreignant à ceux qui en manifestaient le besoin. À Sacré-Coeur, on ne s'est pas croisé les bras, juste un peu les doigts!

# LES OEUVRES DE LA MAISON DU PÈRE

Prix  
Alfred-Rouleau  
1987



par Marc Sévigny



De gauche à droite:

Marcel Beauchemin, directeur Caisse populaire St-Jacques, Claude Masson, président du jury, Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, Son Excellence Mgr Paul Grégoire, Archevêque de Montréal, François Richard, 1<sup>er</sup> vice-président et directeur général Administration, à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, Père Sylvio Michaud, directeur général Maison du Père, Gérard Chabot, président du Conseil d'administration de la Fondation Desjardins, André Chamberland, président Caisse populaire St-Jacques de Montréal.

«J'avais pris l'habitude de marcher sur la rue Sainte-Catherine, à Montréal. Un jour, j'y ai rencontré un itinérant qui avait l'air assez mal en point. Je lui ai demandé où il comptait coucher cette nuit-là. Il m'a répondu qu'il couchait dans une vieille voiture à Pointe-Saint-Charles. Et tu n'as pas froid? lui ai-je demandé. Il a haussé les épaules. Il ne connaissait pas d'autre endroit où se loger. Dès ce moment, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose pour cet homme et pour les autres qui, comme lui, n'ont nulle part où aller.»

C'est M<sup>gr</sup> Paul Grégoire, archevêque de Montréal et fondateur des Oeuvres de la Maison du Père, qui raconte cette histoire. En 1970, son projet se concrétise avec l'ouverture d'un premier centre d'hébergement pour clochards et sans-abri au centre-ville de Montréal. Plus tard, M<sup>gr</sup> Grégoire y associe la communauté des Pères Trinitaires, reconnue pour son travail soutenu auprès des plus démunis. Dès lors, les Pères Trinitaires prennent en charge la maison et en organisent les services, soit l'accueil, le dépan-

nage et l'hébergement des itinérants et des alcooliques.

Dix-sept ans plus tard, la Maison du Père a toujours la même fonction. Elle reçoit quotidiennement 120 clochards et sans-abri qui y trouvent une table accueillante et un refuge pour la nuit. Six Trinitaires, une trentaine d'employés salariés et une centaine de bénévoles travaillent à la Maison du Père. Ils fournissent aux clochards un toit, un repas et un service de dépannage, mais surtout de la compréhension et un peu de chaleur humaine.

## Du soir au matin

La Maison du Père, située en plein cœur de Montréal, ouvre ses portes à 16h; à 18h, les locaux sont déjà remplis. Même si la clientèle est constituée en majorité de clochards qui vivent dans la rue, la propreté est de rigueur. Ceux qui arrivent sont dirigés vers les douches et vers un vestiaire où ils peuvent trouver des vêtements propres. Ils sont conviés ensuite à une célébration eucharistique suivie du repas du soir. Dans la soirée, il y a de l'animation et des activités

sociales. On les héberge ensuite jusqu'au lendemain matin, moment où ils retournent dans la rue.

«La clientèle a beaucoup rajeuni, souligne le père Sylvio Michaud, directeur de la Maison du Père. L'image du clochard de plus de 60 ans est dépassée. Nous recevons aussi des psychiatrisés, mais nous n'avons pas la structure pour les aider adéquatement. Il y a aussi d'énormes besoins chez les jeunes, mais l'approche pour cette clientèle est tout à fait différente, et nous préférons les orienter vers d'autres ressources. Jusqu'à maintenant, nous avons concentré nos efforts envers les clochards et les itinérants.»

## Aide aux alcooliques

Un bon nombre des personnes accueillies à la Maison du Père éprouvent des problèmes sérieux de drogues ou d'alcool. Le père Michaud estime que 20 pour cent d'entre elles parviennent à se réhabiliter. Les Oeuvres de la Maison du Père existent justement pour les aider dans cette démarche.

«Parmi ceux qui viennent chez nous, note-t-il, il y en a qui

souhaitent vraiment s'en sortir. Nous disposons depuis le début d'une ferme où ces gens peuvent suivre une thérapie et reprendre contact avec la nature et la vie.» Cette ferme, située à Disraëli, accueille régulièrement une vingtaine d'alcooliques, leur fournit du travail et un soutien inspiré de la démarche des Alcooliques Anonymes (AA).

«Le témoignage de ces hommes m'impressionne au plus haut point, dit M<sup>gr</sup> Grégoire. Plusieurs d'entre eux ont refait leur vie à partir de rien et ont retrouvé leur dignité. Bien souvent, il s'agit de gens intelligents, qui comprennent les raisons de leur déchéance et qui veulent améliorer leur sort.»

Par ailleurs, les responsables de la Maison du Père ont acquis récemment une autre maison dans le Vieux-Montréal qui abritera les alcooliques chroniques et les sans-abri qui ont le plus de mal à fonctionner en société. Cette maison de chambres pourra recevoir 40 personnes. Ces gens seront encadrés et suivis dans un processus graduel de réhabilitation et de réintégration dans leur milieu. Tous ces efforts sont faits en collaboration avec d'autres organismes d'aide, dont les Alcooliques Anonymes, qui ont maintenant 25 bénévoles intervenant directement auprès de la clientèle de la Maison du Père.

Une entente existe aussi avec le Bien-Être Social pour l'expédition des chèques aux bénéficiaires sans-abri, de même qu'avec le Mouvement Desjardins et la caisse populaire locale pour faciliter l'endossement des chèques. Les Oeuvres de la Maison du Père fonctionnent également en association avec une soixantaine d'oeuvres d'Église qui offrent différents services d'aide aux démunis dans la région de Montréal.

## Une reconnaissance bien méritée

Les Oeuvres de la Maison du Père ne bénéficient d'aucune subvention. Le financement est assuré exclusivement par des dons privés et des legs testamentaires provenant de divers bienfaiteurs. L'organisme travaille le plus souvent dans l'ombre et les responsables n'ont pas l'habitude des honneurs.

Le père Sylvio Michaud se dit très ému du prix que la Fondation Desjardins a remis aux Oeuvres de la Maison du Père. «Je suis particulièrement heureux de la reconnaissance qui est ainsi manifestée à l'endroit des employés et des bénévoles qui ont travaillé pour notre organisation depuis le début. C'est une reconnaissance pour l'oeuvre accomplie, pour la persévérance de ces gens, et cela fait chaud au coeur.»

Les organisateurs des Oeuvres de la Maison du Père entendent maintenant poursuivre le travail avec la même détermination. Bien que les projets abondent, les moyens manquent cependant pour les réaliser tous. En ce qui concerne les sans-abri, le problème semble loin d'être résolu. Dans ce contexte, la présence d'organismes comme les Oeuvres de la Maison du Père offre un peu d'espoir aux moins favorisés de la société.

## DES GROUPES DIGNES DE MENTION

En plus des Prix Alphonse-Desjardins et Alfred-Rouleau, la Fondation Desjardins décerne des mentions. Les récipiendaires de 1987 sont:

### PREMIÈRE MENTION EX AEQUO DE 2000 \$

#### L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SAINTE-MARIE DE BEUCE INC.

pour la mise sur pied de deux résidences et d'un atelier occupationnel permettant un exercice maximum de liberté et d'autonomie à des personnes handicapées;

et

#### LE REGROUPEMENT DES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA RUCHE VANIER INC. (Vanier)

pour l'action concertée d'un comité de requérants pour des logements destinés aux familles économiquement faibles;

### DEUXIÈME MENTION EX AEQUO DE 1000 \$

**GROUPE LES RELEVAILLES DE QUÉBEC** pour l'appui psychologique, matériel et organisationnel aux jeunes parents aux prises avec des difficultés;

#### TABLE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂGÉES DU QUARTIER

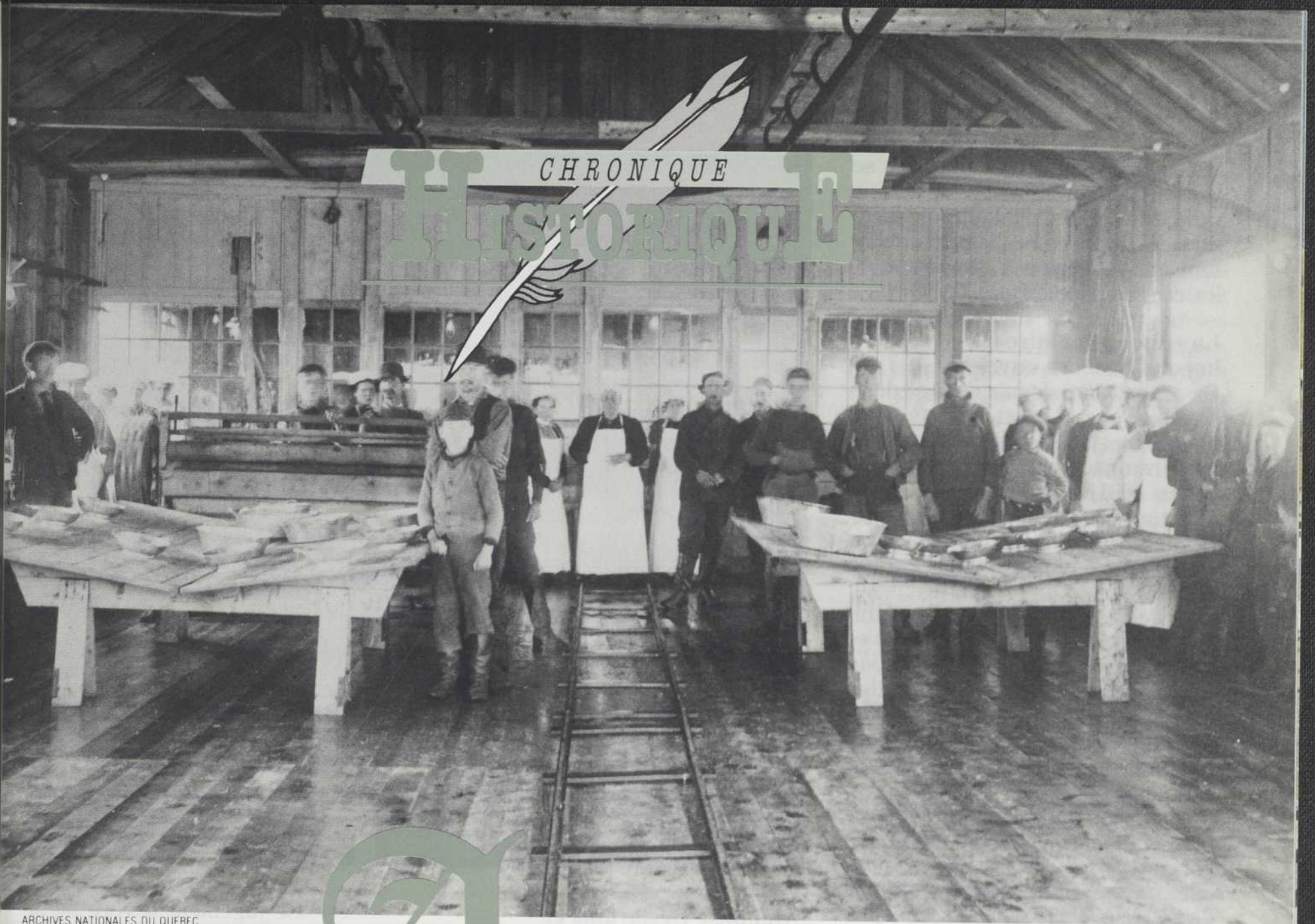
**SAINT-LOUIS DU PARC INC.** (Montréal) pour Vigilance-Facteur; grâce à leurs contacts particuliers avec les personnes âgées, les facteurs portent secours à ceux et celles qui en ont besoin;

et

**CORPORATION «À COURT D'EAU»** (Repentigny) pour un programme éducatif de sensibilisation massive des jeunes (6-15 ans) à une meilleure qualité de vie par un environnement sain.

CHRONIQUE

# HISTORIQUE



ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

## ALPHONSE DESJARDINS ET LES SYNDICATS OUVRIERS: faire face aux problèmes socio-économiques

par Guy Bélanger\*

**A**u cours de sa vie, Alphonse Desjardins a exercé plusieurs professions: journaliste, éditeur des *Débats de la législature provinciale* du Québec, sténographe parlementaire à Ottawa. En raison de ses activités, Desjardins est particulièrement sensible aux problèmes posés par les difficultés de l'agriculture, de la colonisation, de l'exode

des campagnes vers les villes, du chômage, de l'endettement, de la misère et de l'émigration aux États-Unis.

Certes Alphonse Desjardins n'est pas le seul à se préoccuper de ces problèmes. À la même épo-

\* M. Bélanger est historien d'entreprise à la Société historique Alphonse-Desjardins.

que, par exemple, les ouvriers se regroupent au sein d'associations syndicales. Il est d'ailleurs intéressant d'examiner les liens qui existent entre ce type d'association et les caisses populaires.

### La caisse populaire et la condition des ouvriers

À titre de laïc engagé dans l'action sociale catholique, Alphonse Desjardins est très sensible aux enseignements de l'Église. Le 15 mai 1891, le pape Léon XIII promulgue l'encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers. Dans cette encyclique, l'Église cesse de rejeter le syndicalisme; elle décide plutôt de l'encadrer afin de combattre la lutte des classes et le socialisme. Grâce à la création d'organisations professionnelles catholiques, l'Église souhaite instaurer l'harmonie du capital et du travail et rétablir ainsi la paix sociale<sup>1</sup>.

Comme Léon XIII préconise également la protection de l'épargne des ouvriers, la caisse populaire s'avère conforme aux objectifs de l'Église. Pour Alphonse Desjardins, la caisse populaire est une oeuvre de restauration morale et économique. Elle est à la fois une école de formation à l'épargne et une source de crédit.

Conformément à la doctrine sociale de l'Église, la caisse populaire s'adresse à toutes les classes sociales et surtout aux classes laborieuses. Dans l'esprit d'Alphonse Desjardins, les «classes laborieuses» ne se confinent pas aux ouvriers; elles regroupent également les agriculteurs, les commerçants, les fonctionnaires et les petits employés.

Il est vrai qu'Alphonse Desjardins s'adresse prioritairement aux agriculteurs. Selon lui, l'agriculture et la colonisation sont les «deux grandes artères de notre vie nationale<sup>2</sup>». Aussi, les caisses populaires visent surtout «les parties rurales ou les petits centres industriels<sup>3</sup>». Alphonse Desjardins reconnaît toutefois l'importance croissante de la population ouvrière au Québec. Dès 1905, il compare la caisse populaire à une «usine de capitaux» dont les propagandistes sont les «obscurs ouvriers<sup>4</sup>».



### Alphonse Desjardins et le syndicalisme

Selon Alphonse Desjardins, la caisse populaire «est basée sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie<sup>5</sup>». Grâce à la revalorisation du travail et à l'épargne, il espère atteindre éventuellement une répartition plus équitable des richesses sociales. Dans ce contexte, la caisse populaire se présente comme une solution au syndicalisme de combat dont l'arme préférée est la grève: «(...) c'est des rangs des masses ouvrières (...) que surgirent les premières tentatives d'association. (...) On crut qu'il importait tout d'abord de réunir le nombre afin de lutter contre le capital. (...) Sous la poussée de souffrances réelles, quelques fois imaginaires, mais stimulées toujours par des meneurs, combien de conflits ne se sont-ils pas produits qui auraient dû ou pu être évités? À notre sens, les mesures d'amélioration et de relèvement auraient dû être orientées dans une autre direction. On aurait dû, par l'épargne, se créer le capital au lieu de le combattre<sup>6</sup>».

Ce jugement sévère ne signifie pas qu'Alphonse Desjardins s'oppose au syndicalisme. En effet, il souligne que les caisses populaires exercent une influence bienfaisante sur leurs membres, notamment «parce qu'elles vivent de la vie même du syndicat ouvrier<sup>7</sup> (...)». Par ailleurs, certains syndicats témoignent un intérêt certain pour les caisses populaires.

### Les caisses populaires et les organisations ouvrières de l'époque

En 1906, Alphonse Desjardins soumet au Parlement fédéral un projet de loi concernant les sociétés industrielles et coopératives. Le 5 décembre, les Communes réfèrent l'étude du projet de loi à un comité spécial dont tous les membres appuient Desjardins. Parmi eux, on retrouve le député Alphonse Verville, l'un des chefs de file du Conseil des métiers et du travail de Montréal. De 1904 à 1909, Verville assume la présidence du Conseil des métiers et du travail du Canada. Élu député du comté ouvrier de Maisonneuve en 1906, il siège à Ottawa pendant 15 ans.

L'appui de Verville au projet ne relève pas uniquement de l'électoratisme. Le 29 mars 1908, Alphonse Desjardins prononce une conférence devant une assemblée ouvrière à Montréal. Il en profite pour souligner l'aide de Verville<sup>8</sup>. L'année suivante, Desjardins fait une nouvelle tentative en vue d'obtenir une législation fédérale. Il reçoit alors l'appui du Conseil des métiers et du travail de Montréal et du *Port Arthur Trade and Labor Council*<sup>9</sup>.

Par ailleurs, les syndicats nationaux et catholiques collaboreront activement à la fondation de caisses populaires. Le 21 décembre 1908, Alphonse Desjardins préside l'assemblée de fondation de la Caisse populaire de Saint-Sauveur (Québec). La majorité des souscripteurs sont des ouvriers syndiqués de la chaussure. Pierre Z. Beulé, un des principaux artisans de la caisse, est d'ailleurs actif dans le mouvement syndical<sup>10</sup>.

Un autre exemple très intéressant nous est fourni par la Caisse populaire de Chicoutimi. C'est dans cette ville que le premier syndicat formellement catholique est fondé en 1907. Il regroupe les travailleurs de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, propriété de l'industriel canadien-français Alfred Dubuc.

À la suite de l'invitation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, Alphonse Desjardins prononce, le 1<sup>er</sup> octobre 1911, une conférence devant plus de 300 personnes dont la majorité sont des ouvriers syndiqués. L'assemblée de fondation a lieu le lendemain et la Caisse populaire de Chicoutimi ouvre son premier bureau dans une salle prêtée par la Fédération ouvrière. Au début de ses opérations, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi accorde un traitement de faveur aux ouvriers qui deviennent sociétaires de la caisse. Soucieuse d'encourager l'épargne, la compagnie leur accorde en effet une «prime» de 3 pour cent<sup>11</sup>!

Les caisses populaires et les syndicats ouvriers tentent tous deux de faire face aux principaux problèmes économiques de leur époque par le truchement de l'association. Cependant, les syndicats concentrent leur attention sur les milieux ouvriers. Pour leur part, les caisses populaires s'adressent à l'ensemble des classes laborieuses, de telle sorte qu'elles peuvent résoudre un plus grand nombre de problèmes socio-économiques. Comme nous l'avons vu, les caisses populaires et les syndicats ouvriers ne s'opposent pas; ces organismes se distinguent plutôt par l'ampleur des solutions recherchées.

1. Léon XIII, *Encyclique «Rerum Novarum»*, Paris, Bonne Presse, s.d., 48 p.
2. Alphonse Desjardins à l'abbé Philibert Grondin, 20 mars 1918, cité dans Philibert Grondin, prêtre, *Catéchisme des caisses populaires*, Québec, Imprimerie Laflamme, 1938, p. 13.
3. Alphonse Desjardins, *Requête à Sir Wilfrid Laurier*, janvier 1905. Archives de la Confédération, *Fonds Alphonse-Desjardins*, 0.22: 2 al-3.
4. Alphonse Desjardins, *Projet de lettre à S.E. le Ltnt-Gouv. Sir L.A. Jetté*, décembre 1905. Archives de la Confédération, *op. cit.*, 0.21: 2.4-2.1.
5. Alphonse Desjardins, *La Caisse populaire* (1912), Montréal, École sociale populaire (nos 7 et 12), 1944, p. 38.
6. Alphonse Desjardins, *Discours devant le Congrès de la jeunesse, Québec*, 25 juin 1908, Archives de la Confédération, *op. cit.*, 0.32:5.
7. Alphonse Desjardins, *Conférence devant le Twentieth Century Club (Boston)*, 1909. Archives de la Confédération, *op. cit.*, 0.32:6.
8. Alphonse Desjardins, *Notes pour ma conférence devant l'assemblée ouvrière à Montréal...*, Archives de la Confédération, *op. cit.*, 0.21:6-1.
9. Yves Roby, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires, 1854-1920*, Montréal, Fides, 1964, p. 84.
10. Caisse populaire de Saint-Sauveur, *Rapport annuel*, 1983, pp. 3-5.
11. Caisse populaire de Chicoutimi, *Les 75 ans de ma caisse, 1911-1986*, Chicoutimi, La Caisse, 1986, pp. 9-10 et 12.



# La Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean



## Décorée d'un Iris

par Francine Bordeleau

**V**ous cherchez encore LA méthode de gestion de vos ressources humaines? La Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean, lauréate d'un des prix IRIS 1987, a peut-être trouvé pour vous. Lancé en 1985 par l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec, ce concours souligne l'excellence en matière de gestion des ressources humaines (GRH) dans les organisations québécoises. Cette année, pour la première fois, une entreprise de Desjardins remportait l'une de ces palmes très recherchées dans le monde entrepreneurial.

Prestigieux, ce concours IRIS lancé lors du cinquième anniversaire de fondation de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec (A.P.R.H.Q.). Au nombre de ses parrains d'honneur, on compte André Saumier antérieurement de la Bourse de Montréal, Roger D. Landry du journal *La Presse*, André Bérard de la Banque Nationale du Canada, Maurice LeClair du Canadien National, André Dion du Groupe Ro-Na... Cette année, 63 organisations avaient soumis leur candidature à ce concours qui s'adresse à toutes les entreprises québécoises. Vingt et une finalistes ont été retenues et se sont disputées les sept trophées.

Pourquoi sept IRIS? Parce que l'A.P.R.H.Q. regroupe les fonctions de gestion des ressources hu-

maines sous deux grands volets, et chacun d'eux comprend trois catégories d'entreprises: petite, moyenne et grande. Un IRIS spécial est en outre décerné à une entreprise qui a démontré son engagement social par l'intégration au travail d'une population cible particulière.

### Un couronnement

Le premier volet du concours IRIS concerne les activités de conception et de mise en place de systèmes de GRH comme tels. On pense ici aux systèmes formels de planification de la main-d'oeuvre, de sélection du personnel, de rémunération, de santé et sécurité au travail par exemple. Le second volet — «Activité-Conseil» — veut souligner les efforts de l'entreprise pour améliorer son fonctionnement ou son efficacité. Ainsi l'organisation aurait pu effectuer des enquêtes psychologiques auprès de son personnel; la haute direction aurait pu adopter une nouvelle philosophie de gestion compatible avec les attentes des employés; on pense également à une nouvelle organisation du travail, à des activités de formation lors d'un changement technologique, à l'instauration de cercles de qualité, etc.

C'est dans cette catégorie («Activité-Conseil» — Petite entreprise) que la Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean a gagné son IRIS. Pour la fédération, ce prix constitue

une reconnaissance véritable des efforts que tous, dirigeants comme employés, ont déployés depuis plusieurs années pour améliorer les relations de travail. Des relations de travail qui, jusqu'en 1980, «étaient à l'image de ce qui se vit généralement dans le monde patronal et syndical québécois: confrontation, rapport de force, etc.», note M. Eugène Roy, vice-président ressources humaines et administration à la Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean. Pour changer ce climat, il fallait un déclencheur: ce sera la négociation de 1980, particulièrement âpre et difficile.

Pour sa propre santé et parce qu'en dernier ressort elle doit servir d'exemple auprès des caisses régionales, la fédération décide alors de transformer en profondeur sa philosophie de gestion des ressources humaines. Dans cette démarche, un leitmotiv: «La médiocrité d'une entreprise est imputable à l'employeur car le leadership et les rênes du pouvoir lui appartiennent; l'excellence est le résultat des efforts de tout le monde», dit M. Roy.

Si la première phase de ce changement passe par la centralisation du pouvoir, celle-ci est bien acceptée par le syndicat car, en même temps, se scelle un pacte informel de confiance mutuelle entre les partenaires. Parallèlement, trois principes appuient cette volonté de changement et conduisent nécessairement



Trois artisans de l'Iris,  
Eugène Roy, Réjean Harvey, Sylvain Desgagné.

au «retour» de la démocratisation: le respect de la convention collective, la participation des ressources au développement de l'entreprise et l'importance accordée aux communications internes et à l'information. Ces principes pourraient être en somme l'application d'une devise: «Que le défi de l'entreprise devienne le défi de chacun», souligne Eugène Roy.

#### Un partenariat réel

Comment, dans la pratique, y parvenir? Sans doute en poussant le plus loin possible l'expérience du partenariat. Ainsi, afin d'améliorer les relations de travail, on a développé un processus de négociation interne qui repose sur une «table de négociation permanente». Les litiges sont réglés dès qu'ils se présentent «afin d'éviter qu'une situation problématique ne se transforme en problème grave: notre approche est préventive plutôt que curative», dit M. Roy. Résultat: depuis 1982, la fédération a connu quatre renouvellements de convention collective, tous réalisés à l'intérieur d'un délai de trois jours!

Il existe à la fédération un comité mixte: le Comité de relations professionnelles. Les réunions — qui ont lieu durant les heures de travail — touchent des sujets aussi variés que les modifications à la convention collective, la politique d'embauche, les horaires de travail, la formation des employés, les nouvelles technologies et les besoins en équipement. Ce comité à caractère consultatif a pour but d'établir des moyens de communication entre l'employeur et le syndicat. Et les ententes prises ici sont

généralement acceptées par les dirigeants: Réjean Morissette, le président du syndicat, peut le certifier.

#### La participation des ressources humaines

Mais la gestion «participative» (c'est-à-dire la contribution des employés aux prises de décisions et à la vie de l'entreprise) que privilégie la Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean ne concerne pas que les relations de travail au sens strict. Ici, la culture d'entreprise repose sur la communication, la participation, la consultation et le respect des ressources humaines dans ce qu'elles sont. Ce qui signifie, essentiellement, l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans cette perspective, la direction Ressources humaines favorisait, fin 1981, la création d'un comité qui devait réaliser un «rapport annuel» des activités des ressources humaines de l'entreprise. Depuis, il y a eu quatre éditions annuelles de ce «journal» appelé *Vie d'entreprise*. Réalisé par des représentants de tous les secteurs d'activités de la fédération, ce journal permet «de dissocier l'employé de sa tâche en mettant en évidence des aspects de sa personnalité plus souvent qu'autrement relégués au second rang en milieu de travail», dit M. Sylvain Desgagnés, directeur de la direction Ressources humaines.

En outre, la fédération a instauré, en 1980, le projet «Fédération» dans le but d'améliorer la condition physique de son personnel. Grâce à ce projet, les employés peu-

vent bénéficier gratuitement de périodes de consultation individuelle et de séances de conditionnement physique. Ce projet a également amené l'entreprise à organiser des activités comme la «Pause santé»: une occasion d'inciter les membres du personnel à consommer fruits et jus — plutôt que le traditionnel café — pendant les périodes de repos.

En 1987, la fédération veut aussi réaliser d'autres projets. Notamment, le «Programme Demain»: un programme visant à soutenir financièrement les employés intéressés à poursuivre leur formation professionnelle et à réaliser un plan de carrière personnel.

C'est cette démarche «faite de petits gestes quotidiens» qu'a récompensée le prix IRIS. Ce prix, insistent Eugène Roy et Réjean Morissette, tous l'ont voulu, dirigeants comme employés. Le dossier soumis à l'A.P.R.H.Q. pour la mise en candidature a d'ailleurs été présenté conjointement par le syndicat et les dirigeants: un fait inusité semble-t-il car, règle générale, ce sont les employeurs seuls qui présentent de tels dossiers.

La fédération entend bien populariser son trophée auprès des caisses pour les inciter à faire de même. Car, avec sa nouvelle philosophie de gestion des ressources humaines, la Fédération du Saguenay — Lac-Saint-Jean a gagné beaucoup: moins de stress, plus de motivation et une hausse de la productivité.

# Pour décoder l'avenir du

# FINANCEMENT AGRICOLE

par Denise Montpas

**U**ne première dans le Mouvement Desjardins! En avril dernier, les ressources humaines spécialisées en agriculture se réunissaient pour une session de formation à l'Institut coopératif Desjardins.

Quarante participants et vingt-huit «invités» (les supérieurs immédiats et les gestionnaires en relation avec le premier groupe) ont répondu à la convocation des organisateurs. Un excellent taux de réponse de 95 pour cent qui démontre bien l'intérêt pour le secteur agricole des représentants des caisses, des fédérations et de la Confédération.

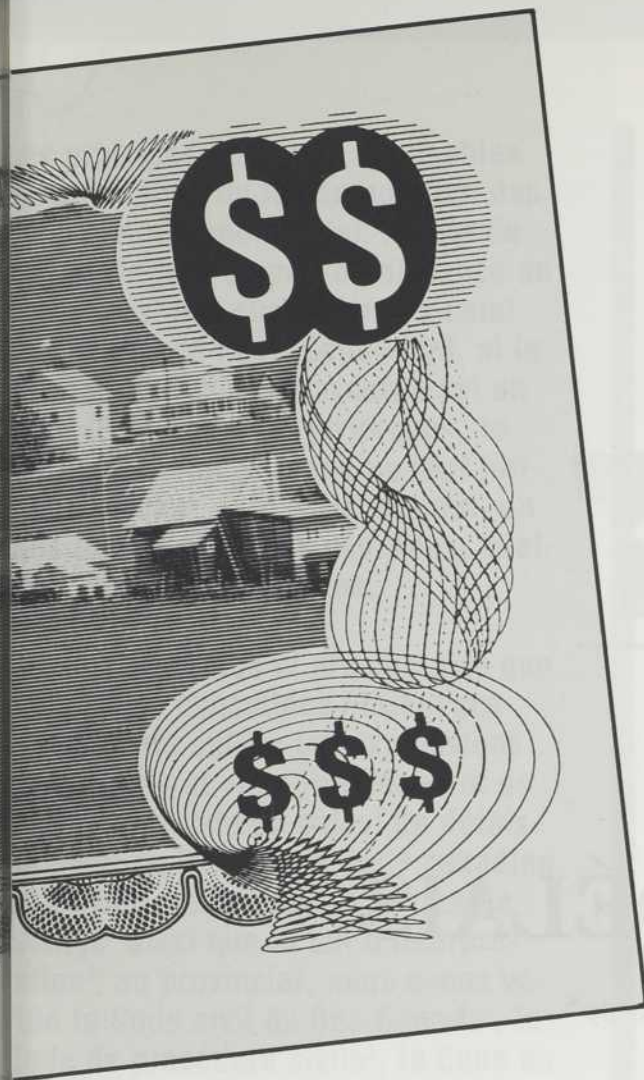
Même si, depuis leur fondation au début du siècle, les caisses Desjardins se sont préoccupées des agriculteurs et des agricultrices, la présence de ressources spécialisées à l'intérieur des caisses est relative-

ment récente: en effet, les agronomes et les technologistes agricoles à l'emploi des caisses comptent au maximum quatre années d'expérience.

## «Il faut offrir plus que du financement»

Après une période d'échanges, quatre brefs exposés ont permis à chacun de mieux connaître, dans leur secteur, les besoins à combler, les défis à relever, les complémentarités à développer et les outils à maîtriser. M. Colin Chevrier, agronome à l'emploi de la Caisse populaire Sainte-Martine, a su faire valoir, pour la caisse et pour ses membres, les avantages de la présence d'un conseiller ou d'un analyste agricole. M. Louis Paré a fait part de son expérience particulière: il est au service de trois

caisses, celles de Sainte-Marguerite, de Sainte-Hénédine et de Saint-Elzéar. Cette situation, que M. Paré apprécie, présente toutefois des avantages et des inconvénients; elle est intéressante pour les caisses qui ne peuvent embaucher de ressource à plein temps mais elle nécessite beaucoup de souplesse de la part du conseiller ou de l'analyste. Ce qui importe surtout, c'est la bonne entente entre les directeurs des caisses concernées. Pour sa part, M. Réjean Morissette a communiqué à l'auditoire ses préoccupations en ce qui a trait au développement du secteur. Il soutient que les caisses doivent offrir à la clientèle agricole plus que du financement: elles devraient être en mesure de conseiller les membres sur la pertinence de leurs investissements, sur leur mode de gestion, sur une foule de questions qui les



dossiers de transfert de fermes, rédaction d'un bulletin d'information, conférences, participation à un jury chargé de la sélection du directeur de la coopérative agricole et, évidemment, ... dossiers de crédit agricole. Un travail varié qui s'est révélé fort rentable pour la caisse!

En somme une session bien remplie! Une session qui a permis à des personnes partageant les mêmes préoccupations de se connaître et d'échanger leurs points de vue. Une session qui aurait pu réunir plus de gens si les besoins de spécialistes en matière agricole étaient comblés dans toutes les caisses de milieu rural...

C'est un groupe jeune, dynamique, qui occupe des postes aux appellations variées car les personnes doivent s'intégrer à des structures différentes d'une caisse à l'autre. La session de formation répondait pour eux à plusieurs besoins: mieux se connaître les uns les autres, acquérir une formation de base en coopération, bonifier les connaissances pertinentes à leur fonction tout en tirant profit des réflexions et du vécu de certaines personnes-ressources et, enfin, préciser les divers rôles à jouer dans le champ d'action concerné.

#### «Desjardins, c'est 87 années de partenariat avec les agriculteurs québécois»

Conçu en fonction de ces besoins, l'horaire comportait un mot de bienvenue par M. Yvon Daneau, 1<sup>er</sup> vice-président Planification, Communications et Marketing, un exposé de M. Louis-Georges Gervais sur la coopération, ses origines, ses caractéristiques, ses valeurs, et une série d'interventions et d'échanges sur des sujets plus directement rattachés à la fonction des participants.

M. Robert O'Farrell, 1<sup>er</sup> vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, a tracé une large fresque relatant les faits saillants de l'évolution de l'agriculture, de la caisse populaire et du crédit agricole au Québec. M. O'Farrell a rappelé à son auditoire que, de 1936 à 1978, l'Office du crédit agricole garantissait

les prêts à long terme. Les caisses ont obtenu jusqu'à 60 pour cent de ces prêts. La limite par prêt, qui était de 2000 \$ en 1936, est passée successivement à 15 000 \$ en 1967, à 40 000 \$ en 1972 et à 250 000 \$ en 1978. Depuis cette dernière date, l'Office du crédit agricole demande aux institutions financières d'assumer une part du crédit à long terme (c'est le prêt tandem) et, aux dires de certains, l'évolution devrait se faire dans le sens du prêt autonome. Les perspectives d'avenir dépendront pour une large part de trois questions qui préoccupent la clientèle agricole: la concentration des fermes, la relève et le libre-échange. Trois facteurs qui peuvent bouleverser l'univers agricole du Québec...

Quoi qu'il advienne, le Mouvement Desjardins entend demeurer un important partenaire dans le domaine du financement agricole. Pour le moment, il possède un portefeuille de prêts de plus d'un milliard de dollars, soit 50 pour cent du crédit agricole accordé par les institutions financières qui oeuvrent au Québec. Il est présentement à la recherche de «formules» pour soutenir les jeunes agriculteurs...

intéressent. Mme Diane Parent, agronome à l'emploi de la Confédération, abonde dans le même sens. Préoccupée par la satisfaction des membres et par le décroisement des institutions financières, elle s'interroge sur les nouveaux rôles des conseillers et analystes agricoles. Il leur faudra apprivoiser les défis plutôt que de les subir.

La rencontre s'est terminée avec le témoignage d'un directeur de caisse. Il s'agit de M. Jean-Louis Lacelle d'Acton Vale qui, depuis un an, compte un agronome parmi ses employés. Très sensible à la responsabilité sociale de son institution, M. Lacelle a donné comme mandat à l'analyste agricole de ramener la caisse à la vocation première, c'est-à-dire répondre aux besoins des agriculteurs des environs. C'est ainsi que le nouvel employé s'est vu confier de multiples tâches:



CHRONIQUE

# JURIDIQUE

## DES LOIS ET DES DÉLAIS

par Esther Laliberté et Pauline D'Amboise\*

Il existe des situations où l'on ne peut déjouer le temps; des délais sont prescrits et les démarches que l'on doit entreprendre pour faire respecter ses droits ne peuvent être remises. Plusieurs, en effet, ont pu constater la rigueur de la justice face à l'inobservance des délais fixés par les lois et règlements qui régissent nos rapports avec les autres membres de la société.

Nous avons cru qu'il serait intéressant pour vous de connaître les modes de calcul des délais les plus usuels, car il peut s'avérer coûteux d'être négligent en la matière.

Ces laps de temps dont nous disposons pour contester, porter plainte ou réclamer un droit découlent d'une multitude de situations courantes et, conséquemment, plusieurs lois s'y intéressent.

### 1. Loi sur la protection du consommateur<sup>8</sup>

Philippe a conclu un contrat de prêt d'argent d'un terme de trois ans avec une caisse. Après un an, celui-ci a cessé d'effectuer ses remboursements pendant trois mois consécutifs.

À la suite de l'analyse de la situation, la caisse a jugé bon d'exercer la clause de déchéance du bénéficiaire du terme prévue au contrat. Cette démarche oblige Philippe à rembourser son prêt intégralement avant même que le terme de trois ans soit expiré. Pour respecter la Loi sur la protection du consommateur, la caisse lui a fait parvenir l'avis de déchéance du terme et l'état de compte requis.

Philippe s'interroge maintenant sur le laps de temps dont il dispose pour remédier à la situation.

Tout d'abord, la loi spécifie que cette clause ne peut prendre effet **qu'à l'expiration d'un délai de trente jours après la réception de l'avis et de l'état de compte** mentionnés précédemment. Pour connaître ce délai, Philippe doit utiliser le mode de calcul suivant, prévu par la Loi sur la protection du consommateur.

#### Calcul

**17 avril:** Jour de réception de l'avis et de l'état de compte, jour de départ du délai; il n'est pas compté. Philippe doit calculer trente jours en comptant les jours fériés dont les samedis et les dimanches.

**17 mai:** Jour qui devrait marquer l'échéance. Cependant, le 17 mai étant un dimanche, donc un jour férié, il faut proroger, en vertu des principes énoncés en encadré, le délai au jour non férié suivant. Toutefois, le 18 étant, lui aussi, un jour férié soit la fête de la Reine et de Dollard, le délai est prolongé jusqu'au 19 mai, jour non férié.

\* Les auteures sont respectivement avocate et technicienne juridique au secteur Affaires juridiques de la Confédération.

Les principes généraux applicables dans le calcul ou la computation des délais se résument ainsi: le jour de départ (le jour où prend naissance un droit) n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est. Cependant, si le dernier jour du délai accordé est un «jour férié» ou «non juridique», le délai est prolongé jusqu'au jour juridique suivant. Certaines lois ont, en plus de ces principes généraux, quelques règles particulières.

Les lois fédérales et provinciales que nous avons consultées étaient susceptibles de définir les expressions «jour férié» et «non juridique» et de prévoir un mode de calcul de délais. Ce sont: au fédéral, le Code canadien du travail<sup>1</sup>, la Loi sur les lettres de change<sup>2</sup> ainsi que la Loi d'interprétation<sup>3</sup>; au provincial, nous avons vérifié le Code civil du Bas-Canada<sup>4</sup>, le Code de procédure civile<sup>5</sup>, le Code du travail<sup>6</sup> et la Loi d'interprétation<sup>7</sup>.

Lorsqu'on retrouve, à l'intérieur d'une loi, une disposition qui traite de jour férié ou non juridique, sans en donner une définition, il faut se référer à la définition qui en est faite dans le cadre de la Loi d'interprétation fédérale, s'il s'agit d'une loi canadienne, ou de la Loi d'interprétation du Québec, s'il s'agit d'une loi provinciale.

Nous ne traitons pas des délais prévus au Code civil car ces prescriptions justifient à elles seules la rédaction d'un article.

## 2. Code de procédure civile et loi sur les cités et villes<sup>9</sup>

Par une belle tempête de neige, les employés de la ville ont sérieusement endommagé l'enseigne lumineuse de la caisse en déblayant la rue et le trottoir.

En vertu de la Loi sur les cités et villes, lorsqu'il y a dommages à la propriété mobilière ou immobilière, il faut donner un avis au greffier de la municipalité de son intention d'intenter une poursuite. Dans le présent cas, la caisse s'interroge quant au délai qui lui est accordé pour signifier cet avis à la ville ainsi que celui pour intenter son action.

La caisse doit faire parvenir cet avis signifié dans les quinze jours de l'incident. Toutefois, elle ne pourra intenter son action avant l'expiration de quinze jours de la date de signification de l'avis. Par ailleurs, la caisse a un délai maximum de six mois, à compter du jour de l'incident, pour intenter une poursuite.

Pour connaître les échéances des délais qui lui permettront d'exercer ses droits, la caisse doit se référer au mode de calcul prévu au Code de procédure civile dont les principes généraux ont déjà été mentionnés.

### Calcul

A) *Délai pour signification de l'avis* (dans les quinze jours qui suivent l'incident)

1<sup>er</sup> décembre: Jour de l'incident, jour de départ; il n'est pas compté.

16 décembre: Le 16 décembre est le jour marquant l'échéance, il est compté. Le 16 décembre est donc la date limite pour signifier l'avis. On a calculé quinze jours en comptant les samedis et les dimanches qui sont des jours non juridiques.

B) *Délai pour intenter l'action* (pas avant l'expiration de quinze jours de la date de la signification de l'avis)

10 décembre: L'avis est signifié et reçu par la ville, jour de départ; il n'est pas compté. On compte quinze jours en incluant les samedis et les dimanches qui sont des jours non juridiques.

25 décembre: Jour qui devrait marquer l'échéance. Cependant, le 25, jour de Noël, est non juridique, de même que les 26 et 27, ce dernier étant un dimanche. Appliquant le principe qui veut que l'on proroge le délai au jour juridique suivant lorsque le jour de l'échéance est férié, le 28 constituera le jour de l'expiration du délai.

29 décembre: Le 29 décembre est la date à compter de laquelle la caisse pourra intenter son action contre la ville.



### 3. Code du travail

Les employés de la caisse sont régis par une convention collective. Marie a déposé une plainte contre son employeur et elle est insatisfaite de la décision du commissaire du travail. Elle a donc décidé d'aller en appel au Tribunal du travail. En vertu du Code du travail, Marie doit demander la permission d'en appeler à un juge, par requête signifiée aux parties intéressées et produite au greffe du tribunal **dans les dix jours de la mise à la poste de la décision du commissaire du travail**. Elle se demande quelle est la date limite pour la production de cette requête.

Pour connaître cette date limite, Marie devra utiliser le mode de calcul prévu au Code du travail.

#### Calcul

##### 24 août:

Le 24 août est le jour de la mise à la poste de la décision, jour de départ; il n'est pas compté. Le délai prescrit n'excédant pas dix jours, on exclut du calcul les jours non juridiques dont les samedis, dimanches et le jour de la fête du Travail, le 7 septembre.

##### 8 septembre:

Le 8 septembre est la date limite pour produire la requête au greffe du Tribunal du travail, c'est le jour qui marque l'échéance, il est donc compté.

Jours fériés au sens du Code civil du Bas-Canada	Jours non juridiques au sens du Code de procédure civile
X	Samedis
Dimanches	Dimanches
1 <sup>er</sup> janvier	1 <sup>er</sup> janvier
X	2 janvier
Vendredi Saint	Vendredi Saint
Lundi de Pâques	Lundi de Pâques
Fête de la Reine Victoria ou de Dollard	Fête de la Reine Victoria ou de Dollard
Jour de l'anniversaire du Souverain	Jour de l'anniversaire du Souverain
24 juin, fête nationale	24 juin, fête nationale
1 <sup>er</sup> juillet, fête du Canada	1 <sup>er</sup> juillet, fête du Canada
2 juillet, si le 1 <sup>er</sup> est un dimanche	2 juillet, si le 1 <sup>er</sup> est un dimanche
Le 1 <sup>er</sup> lundi de septembre, fête du Travail	Le 1 <sup>er</sup> lundi de septembre, fête du Travail
Le 2 <sup>e</sup> lundi d'octobre, Action de grâces	Le 2 <sup>e</sup> lundi d'octobre, Action de grâces
11 novembre, Jour du Souvenir	11 novembre, Jour du Souvenir
25 décembre, Noël	25 décembre, Noël
X	26 décembre

Ces deux codes prévoient également que sera considéré comme jour férié ou non juridique tout autre jour fixé par le gouvernement.

Comme vous avez pu le constater, selon la loi consultée, on parle de jours fériés ou de jours non juridiques comme base de calcul des délais. De plus, on en trouve une définition dans le Code civil du Bas-Canada et la Loi sur les lettres de change. À l'aide des définitions qui suivront, nous serons en mesure de constater la subtilité qui les distingue.

#### Jours fériés

Le dictionnaire *Petit Robert* définit «fériel» comme étant un jour où il y a cessation de travail pour la célébration d'une fête religieuse ou civile.

À l'intérieur des lois fédérales et québécoises, on définit «jour férié» par le biais d'une énumération de ces fêtes religieuses ou civiles.

Il faut toutefois porter une attention particulière, car ces lois ne prévoient pas toutes les mêmes jours fériés, certaines en comprennent plus que d'autres. Par exemple, la Loi sur les lettres de change prévoit trois jours fériés de plus que le Code civil du Bas-Canada, à savoir: les lendemains du 1<sup>er</sup> janvier, du Jour du Souvenir et

du 25 décembre lorsque ceux-ci tombent un dimanche. Il est intéressant de remarquer que le lundi de Pâques n'est pas jour férié au sens de la Loi sur les lettres de change.

Le 24 juin est un jour férié et chômé, institué par la **Loi sur la fête nationale**<sup>10</sup>. Il y est prévu que, si le 24 tombe un dimanche, le 25 juin sera un jour chômé pour les salariés québécois. Un employeur ne peut, à ce moment, réduire le traitement d'un salarié en raison du fait que le 24 juin est un jour chômé. Cette loi est d'ordre public mais ne prohibe pas les ententes qui avantageraient le salarié.

Au fédéral, trois jours fériés ont été institués par le biais de la **Loi établissant certains jours fériés**<sup>11</sup>. Il s'agit de la fête du Canada, le Jour du Souvenir et le Jour de Victoria (fête de Dollard et de la Reine). Cette loi spécifie, entre autres, qu'advenant le cas où le 1<sup>er</sup> juillet (fête du Canada) tombe un dimanche le 2 devra être considéré comme un jour férié.

Un député fédéral a déposé, le 7 avril dernier, un projet de loi<sup>12</sup> visant à instituer un quatrième jour férié. Celui-ci serait intitulé le «Jour du Patrimoine» et serait ob-

servé comme tel le **troisième lundi de février**. Il reste à savoir si le gouvernement aura le désir, par l'adoption de ce projet de loi, d'instaurer un nouveau jour férié.

### Jours non juridiques

On retrouve une énumération des jours non juridiques à l'intérieur du Code de procédure civile, du Code du travail, du Code civil du Bas-Canada et de la Loi sur les lettres de change. On utilise cette expression dans le cadre des procédures civiles entreprises entre autres sous l'autorité de ces lois. Précisons également que, pour les fins du Code de procédure civile et du Code du travail, les samedis sont assimilés à des jours non juridiques. Il faut toutefois faire attention à la portée restreinte de cette disposition. Celle-ci n'aurait été prévue que dans le but d'officialiser la pratique qui veut que les greffes des tribunaux, à moins d'urgence, ainsi que les cabinets d'avocats soient fermés le samedi.

La Cour suprême<sup>13</sup> a d'ailleurs rendu un jugement très restrictif quant à l'application de cette disposition à l'intérieur des modes de calcul autres que celui prévu au Code de procédure civile.

Quel que soit l'incident qui vous affecte dans votre vie quotidienne, il faut demeurer vigilant car les délais vous permettant d'exercer vos droits sont souvent très courts. L'axiome si connu « Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qui peut être fait le jour même » prend ici toute son importance.

#### Législation consultée

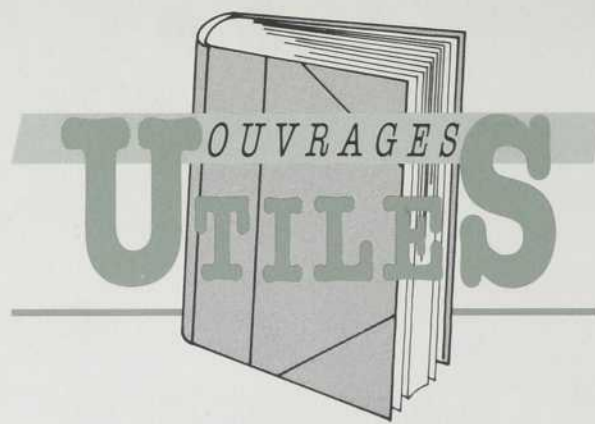
- 1 Code canadien du travail — S.R.C. 1970, c. L-1
- 2 Loi sur les lettres de change — S.R.C. 1970, c. B-5
- 3 Loi d'interprétation — S.R.C. 1970, c. I-23
- 4 Code civil du Bas-Canada
- 5 Code de procédure civile — L.R.Q. 1977, c. C-25
- 6 Code du travail du Québec — L.R.Q. 1977, c. C-27
- 7 Loi d'interprétation — L.R.Q. 1977, c. I-16
- 8 Loi sur la protection du consommateur — L.R.Q. 1977, c. P-40.1
- 9 Loi sur les cités et villes — L.R.Q. 1977, c. C-19
- 10 Loi sur la fête nationale — L.R.Q. 1977, c. F-1.1
- 11 Loi établissant certains jours fériés — S.R.C. 1970, c. H-7
- 12 P.L. C-253, Deuxième session, trente-troisième législature 35-36 Elisabeth II, 1986-87

#### Jurisprudence citée

- 13 Ville de Montréal c. Vaillancourt [1977] 2.R.C.S. 849

#### Doctrine consultée

- Reid, H. Code de procédure civile du Québec, Complément de jurisprudence et doctrine, Wilson et Lafleur, 1985, 385 p.
- C.F.P.B.Q. Droit du travail, 1986-1987, 301 p.
- Côté, P.A. Interprétation des lois, Éd. Yvon Blais inc., 1982, 682 p.



par Benjamin Fortin\*

«**N**otre appartenance coopérative fait de notre mouvement un véritable chantier d'avenir et un projet qui propose des modes d'action nouveaux qui font place à la participation, à la confiance mutuelle, à l'intégrité, à l'entraide.» (Guy Bernier. Congrès des dirigeants, 1986)

Pour réaliser un tel projet, Alphonse Desjardins avait bien reconnu la nécessité de l'éducation coopérative. Aujourd'hui l'auteur, Gilles Comtois, constatant l'importance des valeurs humaines et des autres dimensions sous-jacentes au développement d'un projet coopératif, tente de définir une stratégie d'éducation visant un triple objectif de transmission de connaissances, de création ou de modification d'attitudes et d'incitation à l'action (praxis).

Une telle démarche d'éducation ne peut commencer, ni arrêter à une seule étape de vie de la personne. Elle devra être progressive et continue. «Progressive, parce qu'elle essaie de suivre la croissance et les changements propres à la personne humaine; continue, parce qu'elle possède tout le potentiel pour s'actualiser à partir du niveau primaire du système scolaire jusqu'au niveau des études supérieures, et au-delà même, c'est-à-dire chez l'adulte mature et responsable de sa société et de sa communauté, quel que soit son âge, son rôle et son statut.»

Cette perspective d'éducation permanente est la plus intéressante pour nous, du Mouvement Desjardins, même si nous comprenons la préoccupation de l'auteur de former les futurs coopérateurs dès leur jeune âge et de les accompagner dans leur démarche jusqu'à l'âge adulte et même après.

Le modèle d'éducation permanente à la coopération vise l'unité entre l'éducation et la vie, l'éducation se faisant presque tou-



### UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE, PROGRESSIVE, CONTINUE.

Comtois, Gilles J.P. Chicoutimi,  
CEFAME International, 1985,  
96 p.

jours dans un contexte de praxis ou de projet collectif. Le modèle en est aussi un d'autoformation puisque dans l'expérience de l'action coopérative le coopérateur est forcé d'apprendre à solutionner des problèmes sans y être nécessairement préparé. Enfin, un troisième objectif de l'éducation coopérative en est un d'égalisation des chances, la connaissance devant fournir sur le plan de la compréhension, de l'expression et de la communication, les moyens d'avoir une réelle possibilité d'influencer la marche générale de l'entreprise.

\* M. Fortin est documentaliste au Service de documentation de référence de la Confédération.

Le Québec fait face au défi de former plus de trois millions de membres de coopératives dont la grande majorité ne semblent pas comprendre la portée et l'importance du coopératisme. Face à cette situation, il devient primordial de développer l'enseignement de la coopération, non seulement auprès des adultes, mais également auprès des jeunes dans une optique à plus long terme. La stratégie proposée vise principalement une revalorisation de ce qui se fait déjà à l'école primaire et au cours secondaire, l'engagement et la sensibilisation des enseignants à l'importance de l'apprentissage de la coopération chez les jeunes et, enfin, la participation des jeunes à des projets coopératifs comme partie intégrante de leur apprentissage.

Donc, dans le parcours coopératif, trois niveaux d'apprentissage doivent s'agencer étroitement: le savoir (acquisition de connaissances), le savoir-être ou vivre (acquisition et modification d'attitudes), le savoir-faire (participation à des projets). M. Comtois constate cependant que, dans l'éducation coopérative, c'est le savoir-faire qui déclenche le plus efficacement l'assimilation de nouvelles connaissances et de nouvelles attitudes.

L'auteur a complété la rédaction d'un second volume qui porte sur la formation des éducateurs coopératifs, marquant ainsi sa conviction de l'importance des enseignants dans la réussite de la stratégie éducative qu'il propose. Comme dernière publication de cette série, un troisième volume viendra enrichir les idées forces du second par une étude sur l'idéologie et la méthodologie de l'apprentissage de la coopération.

Dans la foulée du récent congrès des dirigeants, qui en soi comportait une démarche éducative, ce volume fournit de nombreuses pistes de réflexion.

au défi  
ions de  
font la  
nt pas  
import-  
a cette  
dial de  
de la  
auprès  
auprès  
e à plus  
proposée  
alorisa-  
l'école  
ndaire,  
lisation  
ance de  
ération  
partici-  
ets coo-  
egrante

urs coo-  
rentis-  
tement:  
onnais-  
à vivre  
n d'atti-  
icipation  
constate  
ucation  
aire qui  
ent l'as-  
onnais-  
tudes.  
e la ré-  
me qui  
s éduca-  
t ainsi sa  
des en-  
e la stra-  
ropose.  
ation de  
volame  
forces du  
idéologie  
pprentis-

u récent  
ui en soi  
e éduca-  
de nom-  
n.

Canada Post / Postes Canada  
Postage paid / Port payé

<b>Bulk third class</b>	<b>En nombre troisième classe</b>
---------------------------------	-------------------------------------------

QUÉBEC  
1981

Port de retour garanti par:

**La Confédération des caisses  
populaires et d'économie  
Desjardins du Québec**

100, avenue des Commandeurs  
Lévis, Québec  
G6V 7N5



**Maison à Verchères**  
**(Léo Ayotte)**  
*Huile*  
*Collection Desjardins*  
*(F.D.)*